

# Quelle complémentarité entres **professionnels** et **bénévoles** dans l'**accompagnement** **social** ?



**COLLOQUE** organisé par le collectif **AUI-ALERTE**

**26 janvier 2018** de 9h à 17h30

à la **Maison des Associations**

6, rue Berthe de Boissieux - 38000 GRENOBLE

Contact : [denis.hatzfeld@wanadoo.fr](mailto:denis.hatzfeld@wanadoo.fr)

## **Synthèse du colloque**

# Programme

## Matin, séance plénière

- 1) 08 :45 Accueil
- 2) 09 :00-09 :15 Introduction, pourquoi un colloque, D. Hatzfeld (AUI-Alerte)
- 3) 09 :15-09 :45 Les enjeux, D. Demoustier (Sciences-Po) et C. Cornier (IFTS)
- 4) 09 :45-10 :45 Les populations précaires
- 5) 10 :45-11 :15 Les différents modes d'hébergement F. Cesbron (Un toit pour tous) et C. Paturle (Diaconie)
- 
- 6) 11 :15-11 :45 Forces et limites de l'accompagnement, le quotidien

## 12 :00 Repas

## Après-midi

- 7) 13 :00-14 :45 Groupes de travail  
Partager les expériences, exprimer les attentes, et imaginer des pistes de coopération. Des groupes de travail selon les 4 catégories de populations concernées (droits complets, demandeurs d'asile, Roms européens, sans papiers) avec une grille pour guider les débats (hébergement, nourriture, santé, accès aux droits administratifs et sociaux) et pour aborder les interactions professionnels-bénévoles.
- 8) 15 :00-16 :00 Restitution du travail des groupes, discussion
- 9) 16 :00-17 :00 Synthèse F.-P. Bouchaud (Diaconat protestant) et F. Silvente (FAS)

### **AUI-Alerte Isère**

*Collectif des associations de bénévoles contre l'exclusion – Isère, Collectif Un Toit Pour Tous, Collectif FNARS, Accueil SDF, ADA (Accueil Demandeurs d'Asile), ADAJ – Association Beauregard, ADATE, Alertes, ALOA (Accéder au Logement Autonome), ALTHEA– L'APPART, AMAFI (Association multi-services pour l'aide aux familles et à l'insertion), Amicale du nid, APAJH 38, APF (Association des Paralysés de France), ARS (Aide Relais Solidarité), Association Eau Secours, Association Alpes , Association Saint Paul, ATD Quart Monde, Banque alimentaire de l'Isère, CCAS Bourgoin-Jallieu, CCAS Grenoble, CCAS Vienne, CCAS Isle d'Abeau, CCAS Villefontaine, CEFR, Centre de Cotagon, CHRS La Roseaie, CLCV, CNL, Croix Rouge, CSF, Diaconat Protestant, Eybens Accueil Urgence, Femmes SDF, Foyer Henri Tarze, Habitat & Humanisme 38, Hotel Social SARL, Issue de Secours, L'Accueil de Viennes, L'Oiseau Bleu, L'oreille du cœur, La Cimade, La Remise, La Rencontre, La Sauvegarde, Le Charmeyran, Le Fournil, Les petits frères des pauvres, La Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du monde, Mutuelle France Isère (MFI), Nicodeme, ODTI, Ozanam Vaulnaveys, Passiflores, Point d'Eau, Relais Ozanam, Roms Action, Secours Catholique, Solid'action, Solidarité Femmes, UMIJ Conseil Habitat Jeune, UNAFAM, Un Toit Pour Tous, Vinci Codex*

# Pourquoi un colloque

## *Introduction D. Hatzfeld (AUI-Alerte)*

L'accompagnement social est une condition indispensable à l'insertion et à l'autonomie des personnes en grande précarité. Cet accompagnement fait partie des grandes avancées sociales de la deuxième moitié du XXème siècle. Il a permis de prendre en compte la diversité des capacités, des parcours, de la vulnérabilité, de chacun dans une société de plus en plus difficile, afin de lutter contre l'exclusion.

L'accompagnement social est du devoir de la collectivité, en particulier de l'Etat et des collectivités territoriales. La définition des objectifs à atteindre peut ne répondre alors qu'à des missions définies par un donneur d'ordre dans un cadre juridique, politique ou économique donné et perdre un peu de vue le nécessaire caractère global et continu de l'accompagnement pour en garantir son efficacité. Il est très souvent tributaire de conditions qui sont le statut de la personne accompagnée, son accès au logement et aux moyens de subsistance ainsi qu'à la santé et à l'éducation.

Depuis quelques décennies, on constate une dégradation des moyens consentis par les institutions entraînant une dégradation de la qualité de cet accompagnement. On constate une fragmentation des objectifs et des moyens gouvernés par une logique de rentabilité économique. On constate aussi une évolution des problématiques à traiter et des catégories de population à accompagner. L'accompagnement social aujourd'hui n'arrive plus à proposer une action globale et continue. Par ailleurs, on constate une évolution dans la proposition d'hébergement avec l'apparition significative d'un hébergement citoyen porté par des bénévoles

De tout temps nombre d'associations de bénévoles se sont investies, elles aussi, dans un accompagnement des personnes fragiles. Cet accompagnement dépend, lui aussi, des missions que se sont données les associations, de la sensibilité de chacune aux usagers et aux problématiques. Ces associations reposent pour partie sur des bénévoles. Elles ont pris en charge, pour partie, des populations sans droits et donc ignorées des institutions. Elles ont souvent permis une réactivité plus souple à une évolution rapide. On en veut pour exemples l'évolution de l'offre de l'hébergement d'urgence et de l'hébergement citoyen et la prise en compte de populations aux droits réduits.

Que cela soit l'accompagnement professionnel ou l'accompagnement bénévole, la société dispose d'un potentiel humain et d'implication importants qui doit faire face à des difficultés croissantes, à des budgets contraints, à des problématiques complexes et à l'insuffisance des places d'hébergement. L'objectif de ce colloque est de partager les méthodes et les expériences entre professionnels et bénévoles de manière à identifier les complémentarités dans les compétences et les approches et arriver à un accompagnement plus centré sur la personne, quel que soit son statut administratif et son évolution.

# Les enjeux

## ***D. Demoustier (Sciences-Po, Grenoble)***

N'étant pas spécialiste de l'accompagnement social mais plus généraliste sur la question sociale, je vais tenter de mettre cette question dans son contexte et en perspective. En effet, la thématique de l'accompagnement social s'inscrit dans un ensemble de mutations à l'œuvre depuis les années 1970 : mutations sociologiques, idéologiques, économiques et politiques, qui ont conduit au passage de la « prise en charge » des populations les plus vulnérables à une certaine injonction à « l'autonomie », de l'accueil durable en établissements, à l'encouragement à l'accès au « milieu ouvert », à une redéfinition des relations entre services publics et associations, et entre bénévolat et salariat.

### **1) De la revendication à l'injonction d'autonomie (1980 – 2000)**

Après les années 68-70, la lutte contre les hiérarchies, les « enfermements » (cf. Foucauld) et autres formes d'encadrement, on est passé de la revendication de l'autogestion comme défense de l'autonomie collective (collectif de travail, collectif de malades, groupes locaux...), à l'affirmation de l'autonomie individuelle (ce que Luc Boltanski et Eve Chiapelle appellent la « critique artiste » dans *Le nouvel esprit du capitalisme*, 1999).

Les années 80 ont été marquées par la promotion de l'individualisation, de la concurrence, de la performance et de l'adaptabilité. Cela a permis une approche différenciée des situations (ou des « parcours de vie ») mais a aussi renforcé les exigences d'adaptabilité (ce qu'on a rapidement qualifié d'« employabilité »), et a largement transféré ce qui relevait de la responsabilité collective à la responsabilité individuelle, par l'injonction d'insertion, par la contractualisation....

Ce qui peut être vu comme un progrès (la reconnaissance de la « Personne humaine») s'inscrit néanmoins dans des rapports sociaux qui peuvent devenir très contraignants, voire stigmatisants quand les contraintes sociales s'expriment par la séparation entre pauvres, chômeurs, migrants... : « bons et mauvais » (soit dociles et reconnaissants versus réticents voire révoltés) d'une part ; « utiles et inutiles » (soit travailleurs et performants versus « fainéants » et improductifs) d'autre part.

Faute de « disposition spontanée et naturelle » à l'insertion dans les nouveaux cadres sociaux, cette valorisation des potentialités (ou « capacités ») a nécessité la mise en place de nombreux dispositifs d'accompagnement social qui assignent les individus (et certains groupes sociaux) dans des situations et postures prédéfinies.

### **2) Un processus de désinstitutionalisation**

Cet encouragement à l'autonomie s'est inscrit dans une mutation des réponses proposées et notamment dans la promotion du milieu « ouvert », « ordinaire », « ambulatoire », des situations « transitoires »... afin de respecter les différences, de développer les « parcours », de ne pas figer les situations, mais aussi de réduire les coûts de la prise en charge. L'action publique s'est donc largement transformée notamment par :

- Le passage de l'aide à la structure à l'aide à la personne, qui a cherché à solvabiliser les individus (revenus sociaux, aide au logement, à l'autonomie contre la dépendance...) mais a parallèlement fragilisé les structures d'accueil; l'ouverture à la concurrence dans le but de faire baisser les prix a également accentué la marchandisation des réponses possibles ;
- La réorientation des finances publiques (qui contrairement à une croyance ancrée ne baissent guère) vers de nouvelles « charges », notamment l'innovation technologique, au détriment des dépenses sociales activées par les mutations en cours (exclusion, inégalités, vieillissement...);
- De nouveaux modes de gestion publique d'inspiration anglo-saxonne (le « new public management »), modèle entrepreneurial basé sur la comparaison coûts-bénéfices, ces derniers obéissant plutôt à des critères d'évaluation quantitatifs et exigeant une obligation de résultats à court terme et non pas seulement de moyens ; nécessitant des processus de contrôle plus que d'inspection du processus ; ce qui réduit les bienfaits de l'accompagnement comme « service relationnel », induisant des impacts indirects et à moyen et long terme.
- L'encadrement du travail social dans des dispositifs publics (objectifs, objet, publics, moyens, délais), qui se superposent ou se renouvellent rapidement, introduit de nouvelles formes de normalisation qui entrent en contradiction avec les objectifs de différenciation, autonomie, et co-construction de parcours, mettant en difficulté les travailleurs sociaux en charge de cet accompagnement.

### **3) Nouvelles relations entre associations et Pouvoirs Publics ; entre bénévoles et salariés**

Les années 80 ont été aussi marquées par un fort essor associatif (de 30 000 à 70 000 créations par an), conduisant à la reconnaissance de la « société civile » qui acquiert une certaine légitimité à participer à « l'intérêt général » dans une autonomie relative avec les Pouvoirs publics. Mais progressivement, ce qui était conçu comme du partenariat est entré en tension avec une certaine volonté d'instrumentalisation (de la subvention au structure à la convention sur activité puis à l'appel à projet, mise en concurrence, choix du moins disant pour « contrainte budgétaire »...). Comme alternative, l'Etat a libéralisé les financements privés aux associations (dons, mécénat, fondations, responsabilité sociétale des entreprises, bons à impact social...), les rendant plus vulnérables aux aléas externes et aux choix ciblés, privilégiant « l'innovation sociale » au travail de longue haleine.

Paradoxalement, alors qu'à la fin des années 70, certaines études prédisaient la fin du bénévolat selon le principe « les salariés chassent les bénévoles », l'essor du salariat associatif (1,3 million d'emplois) n'a pas réduit le bénévolat : le nombre de bénévoles a atteint 13 millions en 2016 (27% des Français de plus de 18 ans, au lieu de 23% en 2010) mais sous de nouvelles formes d'engagement comme de compétences ; ils s'engagent plus ponctuellement mais réclament des responsabilités ; sont plus opérationnels mais aussi plus mobiles ... (étude Recherches et Solidarités, 2017).

Ces évolutions soulèvent donc plusieurs types de débats :

- sur les légitimités : associatives, électives et administratives entre associations et services publics; électives et professionnelles au sein même de ces institutions...
- sur les objectifs : comment se définit l'intérêt général ? par la souveraineté populaire ? par la solidarité collective ? par le marché ?
- sur les modes d'interventions : simple application du droit ? simple relation interpersonnelle ? simple adaptation au marché ?
- sur les apports : substitution du marchand ou de l'associatif au service public ? évolution linéaire du public au privé ? tension ou complémentarité ?

La réalité est bien moins simplificatrice : on voit se construire à la fois des convergences et des dépassements de ces oppositions : si le rôle des associations et des services sociaux n'est pas le même, le dialogue entre eux peut permettre un accompagnement plus global et respectueux des personnes (accès aux droits, mise en relation et en réseau) ; si bénévoles et salariés n'ont pas la même implication, la « professionnalisation » peut permettre de concilier la rigueur, la prise de distance par rapport à la seule « bonne volonté » et l'empathie, avec la relation personnalisée, sans tomber dans la froide « technicité » de la stricte application de normes professionnelles.

Ainsi, s'inventent sur le terrain de nouvelles pratiques sociales qui, on peut l'espérer, irrigueront progressivement les politiques sociales plus globales, comme l'histoire nous l'a déjà abondamment prouvé.

### *C. Cornier (Institut de formation des travailleurs sociaux)*

#### **Emergence de la notion d'accompagnement**

La notion d'accompagnement émerge et se développe comme pratique sociale avec le passage de la société industrielle à la société post industrielle, de la société moderne à la société post moderne : accompagnement pédagogique, thérapeutique, professionnel, éducatif, social....

#### **L'accompagnement s'inscrit dans plusieurs paradoxes<sup>1</sup> :**

- **Le développement de la réflexivité**, se questionner sur soi-même et sur son monde environnant, élucider les situations vécues et les théoriser pour mieux les comprendre entre en contradiction avec la fragilisation de nos modes de vie, la vulnérabilité qui eux nous conduisent à éviter de réfléchir par rapport à l'avenir et à développer des pratiques qui vont à l'encontre de celles que nécessite la réflexivité (urgence, dispositif, conception de l'accompagnement assistance etc.)
- **L'adulte** devenu **autonome et libre**, auteur de sa vie avec l'effacement des cadres sociaux (familles, profession, idéologies...) est **seul, fragile, doute de lui-même, perd ses repères, a besoin d'être accompagné**.
- **L'injonction** faite par la **démarche de projet** ou il est demandé de penser son avenir dans un monde complexe et incertain.
- Le travail social dans ses pratiques quotidiennes est de fait pris dans les mêmes paradoxes.

---

<sup>1</sup> BOUTINET [Jean-Pierre Penser L'accompagnement Adulte - Ruptures, Transitions, Rebonds](#) 2007 Presses Universitaires de France 369p.

## **L'accompagnement une notion étroitement liée à l'accès aux droits, qui émerge avec le modèle de l'insertion**

- Cette notion a été principalement portée par le milieu associatif, les militants de la lutte contre l'exclusion qui voulaient établir avec les personnes des relations solidaires, d'écoute et de conseil. Elle sera présente dans toutes les politiques publiques depuis les années 80, qui se traduisent par des dispositifs spécifiques:
- Habitat social: loi Besson, FSL.../logement des personnes défavorisées
- RMI/ contrat d'insertion
- Appui social individualisé (ASI°1992°) pour les demandeurs d'emploi/insertion professionnelle (traitement individuel) TRACE, PLIE...
- 

### **Loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 qui renforce ces dispositifs et mesures:**

- La loi prend en compte la multiformité de l'exclusion.
- L'article 1 (voté à l'unanimité) affirme : « *La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation... La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.* »

Si l'on reprend les motifs de la loi, on voit que sont en jeu :

- La mobilisation des citoyens,
- De nouvelles pratiques,
- Une place importante du droit
- Un usager qui devient un citoyen.

*Art 1 ...objectif à accès effectifs de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation... "introduit la notion d'accompagnement personnalisé pour aider à accomplir les démarches administratives ou sociales nécessaires à la mise en œuvre de ces droits."*

**La principale mission donnée à l'accompagnement social, c'est de permettre aux personnes en difficulté, d'avoir accès en tant que citoyen à l'ensemble de leurs droits (art 1 loi de lutte contre les exclusions).**

Mais le droit n'est plus inconditionnel et universel mais conditionné par la manifestation écrite de l'effort assumé par la personne pour s'insérer d'une part et la manifestation de l'effort collectif local pour offrir le maximum de moyens à l'individu pour s'en sortir (programme local d'insertion) d'autre part.

L'intérêt c'est la participation active de tous, les limites c'est l'inégalité ou le peu d'offres (ex logement) et la difficulté de prise en compte des personnes qui n'ont pas les capacités de se mobiliser, le risque étant de renvoyer à la responsabilité de la personne sa difficulté à s'insérer dans un contexte socio-économique défavorable.

Le modèle de l'insertion recourt à l'individualisation des situations. L'accompagnement personnalisé est devenu peu à peu l'axiome de base de toutes les politiques publiques. Le

paradoxe: plus on est vulnérable, plus on est en difficulté, plus l'on doit s'engager et faire des projets. Peut-être cela fragilise-t-il plus encore ?

**Le terme accompagnement a pris une place essentielle dans le vocabulaire professionnel.**

C'est une logique d'autonomisation, centrée sur la personne. F. Mégevand <sup>2</sup> : *"L'accompagnement est aussi devenu le mot le plus général pour désigner les pratiques d'un ensemble très large d'intervenants sociaux dans les secteurs les plus divers."*

- Assistance ⇒ Volonté d'assister, de soutenir. Protection de l'individu. Faire pour.
- Relation d'aide, relation éducative ⇒ Promotion de la personne, résonance éducative.
- Accompagnement ⇒ Pouvoir d'agir, participation, usager citoyen. Faire ensemble.

**Le terme accompagnement, est une extension du mot *compagnon* (con pane) qui vient du latin *companio* i.e. "celui qui mange son pain avec".** En Français ceci donnera plus tard le mot *ĉompain*"qui deviendra *ĉopain*." Dans l'étymologie du mot *ĉaccompagnement*, il y a la notion de proximité, de familiarité, de partage. Cette dimension est présente au moins comme symbole-**Accompagner c'est** aller de compagnie, conduire en cérémonie, escorter, se joindre à quelqu'un pour aller où il va en même temps que lui.

D'après Maela Paul<sup>3</sup>, le sens de l'accompagnement recouvre 4 idées :

- Secondarité: celui qui accompagne est second (il assiste, collabore).
- Effet d'ensemble : il y a une unité impliquant entre les deux éléments du binôme.
- Cheminer: direction, orientation, distance à parcourir, étape.
- Transition: temporaire, occasionnel.

**Accompagner : quelles pratiques ? Une nébuleuse de pratiques.**

Les contours de la notion d'accompagnement restent flous. JP Boutinet nous dit qu'elle oscille entre

- Professionnel / intime, personnel
- Service / bénévolat
- Lien social /contrôle social
- Les politiques sociales préconisent l'accompagnement mais restent floues pour dire à qui cet accompagnement est confié et sur les compétences nécessaires pour le mener.

La création d'accompagnements spécifiques a généré une multiplication d'opérateurs, de la fragmentation, du "saucissonnage" des personnes par problème rencontré, des problèmes d'articulations, de frontières entre les différents intervenants.

Les pratiques d'accompagnement se sont étendues à un nombre de + en + important de personnes et concernent de + en + d'intervenants avec des professionnels qui prennent des appellations diverses elles aussi (référent, ALI...).

Ceci génère une concurrence entre les acteurs et un sentiment de déqualification des professionnels "canoniques" du travail social qui voient arriver des non professionnels aux formations et compétences diverses ainsi que des bénévoles.

---

<sup>2</sup> Entre protection et compassion : des politiques publiques travaillées par la question sociale (1980-2005) [BALLAIN René \(Dir.\)](#) ; [GLASMAN Dominique \(Dir.\)](#) ; [RAYMOND Roland \(Dir.\) PUG](#) , 2005, 344 p.

<sup>3</sup> PAUL M. L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique L'Harmattan, 2005

P. Poulain, responsable des bénévoles, adjointe d'une association d'accompagnement en soins palliatifs: « *le positionnement d'un bénévole est subtil: il ne prend la place ni du professionnel, ni de la famille, il offre un espace de parole autre* »

### **Identifier les postures et compétences des bénévoles et des professionnels : similitudes et différences entre les deux.**

Le travail social est né du militantisme associatif, malgré ce passé commun, les relations actuelles entre bénévoles et professionnels sont parfois tendues, souvent fragiles. "*Les difficultés de cohabitation et de partenariat auxquelles les acteurs bénévoles s'affrontent sont multiples. Mais si la fonction est parfois stigmatisée ou critiquée, elle est approuvée quand le projet commun est fort. L'objectif partagé gomme alors l'hétérogénéité des statuts*".

Ces tensions entre bénévoles et professionnels ne sont pas nouvelles mais tendent à se multiplier ou se rigidifier en raison de la nouvelle donne sociale, des nouvelles politiques managériales mais aussi des contraintes budgétaires. Professionnels et bénévoles ont l'impression de devoir faire plus avec moins, ils doivent chacun légitimer leurs fonctions, leur place sur l'échiquier de l'intervention sociale.

Il y a un désir des deux parties d'échanger, de travailler ensemble, en se complétant, depuis des places différentes, mais ce désir est freiné par les représentations, les frontières parfois floues, les relations compliquées avec un travail social en France très administré, hiérarchisé, un accompagnement qui s'apparente à une gestion des populations et un milieu associatif où les bénévoles ont une certaine liberté, accompagnent plus dans les moments informels, avec une autre temporalité, ne représentent pas l'institution sont peut être plus proche des gens, n'ont pas la hiérarchie professionnels/usagers mais n'ont parfois pas la compétence nécessaire face aux situations complexes

« *L'exigence de reconfiguration de l'action sociale et du travail social s'exprime clairement. Elle doit s'appuyer sur les compétences des habitants, des élus, des associations et divers intervenants sociaux. (...) Les stratégies de développement social doivent permettre de définir les modalités d'intervention et de collaboration des divers acteurs d'un territoire qu'il s'agisse des professionnels du travail social intervenant dans un cadre privé ou associatif, ou des autres intervenants sociaux, dont les bénévoles* ». Avant-propos de M. **TOURAINÉ** et S. **NEUVILLE** dans le cadre du plan d'action en faveur du travail social et du développement social, 2015

## **Les Populations précaires**

### ***1) Les droits complets (ressortissants européens ou titulaire d'un titre de séjour) Tolotra Selamanana accompagnée par le SALTo et la résidence sociale de Valmy et S. Dlimi (Oiseau bleu)***

- la possibilité d'accéder à un hébergement pour mettre mes enfants à l'abri
- des démarches pas possibles sans travailleur social (FSL Fonds Solidarité
- Logement, aides financières pour les loisirs des enfants)
- informations sur mes droits, dont je n'avais pas connaissance et du coup pas accès
- sans travailleur social (CMU Couverture maladie Universelle Complémentaire,

- Allocation de soutien familiale)
- une écoute, du réconfort, un espace de parole et une confiance
- une possibilité de voir les choses autrement
- un sentiment fort d'avoir été aidée par les travailleurs sociaux rencontrés, sans qui le
- chemin parcouru n'aurait pas été le même
- 

## 2) *Les demandeurs d'asile K. Blavet (La Relève) et R. Muca (Adoma)*

### 1<sup>ère</sup> intervention

Cette présentation ne se veut pas universelle. Au travers d'elle nous avons tenté de synthétiser de ce que l'on entend par accompagnement social dans le champ de la Demande d'Asile au sein d'une structure d'hébergement. Un exercice complexe au vu de la singularité des parcours et la subjectivité des personnes accueillies.

L'accompagnement social dans nos structures est lié et tributaire à la demande d'Asile, à ses exigences, à ses échéances, à l'attente sous-jacente et à ce qu'elle fait vivre aux personnes : anxiété, angoisse, réactivation des traumatismes, décompensation, incompréhension, peur, colère, tristesse... mais elle est aussi porteuse d'espoir, de joie, et de résilience...

Avant de se noyer dans les besoins administratifs et procéduriers, je tiens à rappeler la clé de voûte de notre travail est avant tout relationnel. Dans l'accompagnement, il est question de confiance, de soutien, d'empathie, de pédagogie, pour accueillir la souffrance, répondre aux difficultés, Valoriser mettre du sens et valoriser l'action, et développer l'autonomie des D.A.

Dans une structure d'hébergement pour DA, l'accompagnement des personnes commence par l'orientation de l'OFII : une fiche. En fonction de la provenance des personnes (PADA, collectif citoyen), d'autres informations peuvent être récupérées, auprès des travailleurs sociaux ou des bénévoles qui les ont physiquement et parfois humainement rencontrés.

Pour l'admission de Mr T. Un rendez-vous est fixé dans nos bureaux. Mr T. m'attend en salle d'accueil. Il vient de Guinée et est resté plusieurs semaines à la rue dans un squat sur Grenoble. Je vais le récupérer pour l'amener dans mon bureau. Il a le visage très fermé, et semble exténué. Une fois assis : je commence à lui poser des questions sur plusieurs points :

- . quel parcours avant d'arriver dans mon bureau : *" la Libye et l'Italie "* .
- . ou en est votre demande d'asile ? *" je suis Dublin "* .
- . Des problèmes de santé ? *" non, juste fatigué "*
- . une demande de CMU en cours ? *" c'est quoi la CMU ? "*
- . L'argent de l'ofii ? *" ça c'est bon "*
- . les associations qu'il connaît ? *" l'ADA, j'ai fait la carte tag et pour ma procédure Dublin, on m'a dit d'attendre "*

Mr a surtout besoin de se poser, il n'y a que peu d'interaction entre nous et son visage, marqué par la fatigue et par la peur atteste d'une forte précarité quant à sa situation sociale et à son parcours. Une chance, il est francophone. Je lui fais une attestation d'hébergement et une pour les restaurants du cœur, en lui expliquant comment faire pour en bénéficier. Pour la CMU, on verra la prochaine fois. Je fais un état des lieux de ses documents, je les photocopie et je lui donne un rendez-vous quelques jours après, en vérifiant qu'il sait utiliser le réseau TAG. Puis viens l'accompagnement sur l'hébergement. Arrivé sur place il me dit *" c'est la que je peux dormir ? Demain aussi ? " ... "oui, c'est là que vous pourrez dormir...pendant toute votre demande*

*d'asile."*

En effet, dans l'HUDA dans lequel je travaille l'hébergement et l'accompagnement social sont contractualisés lors d'un rendez-vous entre le ou les D.A, le chef de service et le travailleur social référent. Il commence à la date de l'accueil, et se finit quand se termine la demande d'asile, avec une variante en fonction de la réponse, positive, ou négative. L'échange qui prend forme vise à expliquer ce sur quoi je vais l'accompagner : la demande d'asile, l'accès au soin, la scolarité, la compréhension de la société... et comment : lors de rendez-vous, en accompagnement extérieur ou en visite à domicile. Ce qui n'est pas expliqué, c'est la relation de confiance que je vais œuvrer à créer entre nous.

Lors du 1<sup>er</sup> RDV avec Madame J., après l'avoir accueillie, je cherche à comprendre où elle en est de sa procédure Dublin. Mme a beaucoup de réseaux personnels via l'église ; et a été "prise en main" par plusieurs associations. Quand je lui demande ce qui a été fait : elle me répond " *un frère de l'église m'a dit d'aller à l'APARDAP pour faire une demande de titre de séjour étranger malade*". En regardant ses documents avec elle, je comprends que sa procédure Dublin a été contestée, mais que le T.A a rejeté sa demande. Je lui demande si elle a fait ça avec l'ADA, elle me répond " *oui ; grâce à eux j'ai eu un avocat, et on est allé au tribunal*". Je raccroche les morceaux, petits à petits. Avec sa permission et en sa présence, je contacte les associations et l'avocat concerné. Ce qui me permet d'avoir un autre regard sur la situation de Madame J. J'apprends aussi que Mme a fait appel de la décision du TA. A ce moment-là, j'ai du temps pour essayer de tout lui expliquer. Mon but, c'est de lui permettre de prendre elle-même ses décisions, en tout cas qu'elle en comprenne les enjeux. Après plusieurs échanges sur l'intérêt ou non de faire un titre de séjour étranger malade : elle m'a dit " *je préfère attendre, au cas où je ne peux pas demander l'asile*". Pour l'appel au TA, quand elle a compris la répercussion sur le délai du Dublin, elle m'a dit " *si je sais ça, je ne fais pas un appel*". Je rappelle à Mme qu'elle a le droit de poser des questions sur ce qui se passe autour d'elle, et qu'elle devrait essayer de rester maître de sa situation. Mme a par la suite été déclarée en fuite via un vice de procédure manifeste. Après échange avec l'avocat et avec Mme, elle souhaite contester. Lors de l'audience au TA, une dame de l'APARDAP est venue soutenir Mme J. Un lien fort et fraternel les unit. Le genre de lien personnel qu'un professionnel ne peut pas avoir avec ses suivis. Quel soutien pour Mme. Ce jour-là, le juge a enjoint le préfet à réexaminer sa demande d'Asile sous 7 jours. Après ouverture du courrier, je propose à Mme d'aller tout de suite en préfecture. Ne pouvant l'accompagner, j'appelle l'ADA. Un de ses membres sera sur place, et aidera Mme à passer en proc. normale.

Pour l'OFPPRA : une vigilance particulière est portée sur la construction du récit, et la réalisation de complément de récit si besoin. Car 21 jours c'est court. Lors d'entretien avec traducteur, je cherche à rendre cohérent et chronologique le récit de Mme au travers des faits racontés : pourquoi la demande d'asile, le début des événements, ce qui vous a amené à quitter le pays, les craintes en cas de retour... Deux postures se rencontrent lors de la réalisation : celle du T.S qui investigate, qui questionne les événements traumatisants pour les mettre en forme et celle du TS qui porte un regard bienveillant à la vulnérabilité du DA et aux répercussions du trauma sur sa santé mentale. C'est aussi un temps où j'explique à Mme ce qu'est la demande d'Asile, comment ça fonctionne, quels en sont les attendus. Une fois terminée et le récit de Mme envoyé, vient la première phase d'attente. Pendant cette phase, comme pendant sa procédure Dublin, j'aide Mme à comprendre ses courriers, médicaux notamment. Quand l'incompréhension de certains documents l'angoisse, je la rassure par des explications. Elle devient bienveillante dans une association, ce qui nous permet d'échanger sur ce qu'elle perçoit sur de la société française, et ce qu'elle en pense : "les gens en France sont gentils, enfin surtout ceux des associations". Cette phase donne aussi lieu à des demandes

d'aide financière, car suite à se reprise en proc normale, Mme a une coupure de l'ADA qui se prolonge plus que la normal... tellement longue que quand le versement est effectué sa carte est désactivée. Et Quand Mme va à l'OFII, on la renvoie vers son "assistante sociale", du coup plusieurs mails sont envoyés. Parfois avec une réponse rapide, parfois un peu plus longue à arriver...Lorsque la convocation OFPRA tombe : une préparation est effectuée. Un jeu de rôle est mis en place, pour aider la personne à "s'exprimer" devant un officier de l'ofpra tant sur la forme que sur le fond. Puis viens la deuxième phase d'attente, celle de la réponse.

Monsieur G est orientée au mois de juillet sur Grenoble avec sa femme et ses 2 enfants. Ils viennent d'un CAO dans la drome. La bas, il était hébergé dans du collectif, mais les enfants ne pouvait pas être scolarisé. Mr et Mme G viennent d'Afghanistan, et souhaite vraiment que les enfants soient scolarisés. Hébergés dans le diffus, j'oriente mr vers la MDH pour qu'il découvre ce lieu et qu'il ramène les dossiers d'inscription scolaire. En rendez-vous il me dit '*why this paper ?*' (avec Mr nous parlons anglais, en tout cas on essaye lui comme moi). Nous faisons les dossier ensemble et Mr les ramène à la MDH. J'explique à Mr qu'une fois que nous aurons les certificats, nous prendrons contact avec le directeur. En septembre, Mr va de lui-même à l'école pour prendre rendez-vous. Il revient dans mon bureau avec un RDV et une liste de documents à ramener. J'aide Mr à les comprendre et à les remplir. Quand il me tend le papier, je refuse et je lui demande d'écrire en lui expliquant quoi mettre. Lors du RDV avec le directeur, quand ce dernier s'adresse à moi pour Mr, je lui demande de parler Anglais directement avec Mr, en lui expliquant que c'est lui le père des enfants avec un léger sourire. Le directeur acquiesce en souriant. La connexion est établie, et je sors progressivement des échanges qui prennent forme. C'est bon les enfants commencent lundi.

## **2<sup>ème</sup> intervention**

Notre travail commence lorsque l'OFII nous oriente les personnes qui sont en procédure de demande d'asile. Lorsqu'elles rentrent dans notre centre, elles peuvent être au niveau de l'enregistrement OFPRA, alors la procédure se déroule, ou à un niveau plus avancé. En effet, pour toute nouvelle entrée au CADA, la priorité est de :

- Rencontrer la personne et de faire le point au niveau de la procédure de demande d'asile (les délais, repérer les différents interlocuteurs, expliquer de nouveau ce que signifie «être » demandeur d'asile pour voir si la personne a bien compris sa procédure).
- Prévoir, selon les besoins, une prise en charge médicale (santé physique et psychologique)
- Expliquer comment « nous allons travailler ensemble », afin que la personne soit acteur de son accompagnement,
- La mettre en confiance

Lorsque les personnes nous sont orientées par la PADA de Grenoble, dans la majorité des cas, les liens avec les bénévoles de l'ADA, l'APARDAP, ou d'autres collectifs d'accueil, ont été tissés. Il m'est arrivé de me mettre en lien avec les associations afin de prendre le relais sur l'accompagnement des personnes afin d'éviter un doublon qui pourrait jouer en défaveur de la personne accompagnée. (par exemple : RDV recours annulés avec certains bénévoles).

Parfois, les personnes arrivent avec une décision de rejet dans les mains. Dans ce cas de figure notre travail commence de manière violente. Nous n'avons pas le temps de mettre la personne en confiance. Nous ne nous connaissons pas encore assez bien. Pourtant nous devons faire en sorte que le délai soit respecté. Alors les étapes se passent de manière plus

rapide et consistent à :

- Expliquer à la personne de manière compréhensible (dans sa langue maternelle avec l'aide d'un interprète) la décision de l'OFPRA
- Expliquer la suite de cette procédure, l'informer sur ses droits (la demande d'Aide Juridictionnelle, la liste des avocats, la possibilité d'avoir un rdv au MEDA...)
- Rassurer
- S'assurer que la personne a compris et lui laisser le choix de :
  - o faire un recours (avec l'intervenante sociale ou avec l'avocat)
  - o choisir un avocat (avec ou sans notre aide)

Il s'agit dans cette partie du travail, de mettre en confiance les personnes qui viennent à peine de nous rencontrer afin de rentrer dans un travail plus délicat.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de nous poser des questions concernant cette partie du travail : Comment peut-on travailler le recours avec une personne qui vient à peine de nous rencontrer ? Comment peut-on leur demander de « plus détailler » leur récit de vie, de se « dévoiler », de « nous » faire « confiance » ? La confiance se construit au fur et à mesure, elle ne peut pas être demandée et donnée en une heure d'entretien ou en deux semaines.

Pour se rassurer, mes suivis viennent me rencontrer avec les bénévoles des différentes associations. Je prends le temps de les accueillir et de répondre aux questions concernant la prise en charge de la structure et l'accompagnement que nous proposons concernant la procédure de la demande d'asile. Bien évidemment en respectant la confidentialité du suivi.

La suite du travail consiste à s'assurer que le recours soit fait dans les délais. Que les avocats soient également vigilants concernant la préparation du recours et impliqués dans le dossier. Préparer la personne à une éventuelle audience à la CNDA (la Cours Nationale du Droit d'Asile) et également à un rejet par ordonnance. Lorsque la personne est convoquée à la CNDA nous organisons avec elle le trajet et, en lien avec les avocats, nous la préparons afin qu'elles défendent au mieux leur demande d'asile.

Lorsque les personnes reçoivent une réponse positive de leur demande d'asile, protection subsidiaire ou statut de réfugié, notre travail se focalise sur l'insertion et dans la préparation à la sortie du centre vers un logement autonome. Nous aidons les personnes à accéder au droit commun, ouverture des droits RSA, inscription Pole Emploi, Mission Locale...etc. Nous les mettons également en lien avec les associations et les assistantes sociales de secteur pour un suivi d'accompagnement administratif.

Dans les cas où la demande d'asile a été rejetée, notre travail se focalise sur l'orientation de la personne vers le réseau associatif local (exemple les associations d'accueil du jour). En fonction du projet de la personne, nous l'orientons vers les associations compétentes (par exemple à l'ADA si la personne souhaite faire un réexamen, à la Cimade si elle souhaite faire une demande de titre de séjour étranger malade).

Notre travail consiste à informer les personnes sur leurs droits, les aider à accéder à ces droits et à les maintenir. Nous les informons sur la réalité du terrain, pour qu'elles soient prêtes à faire face à cette réalité. L'ensemble de ce travail, nous le faisons en les encourageant, en les motivant afin qu'elles puissent dépasser au mieux cette période difficile.

Avec l'accélération des procédures de demande d'asile, notre travail est devenu une course contre la montre. A partir du moment où la personne rentre dans le centre, l'accompagnement

global (sanitaire, juridique et administratif) et le travail vers l'autonomie doit être mis en place le plus rapidement possible car la prise en charge est courte et il n'y a pas de temps à perdre. Mais nous le savons, que le temps est insuffisant et que l'accompagnement mis en place lors du séjour dans le foyer est le début d'un long parcours.

### **3) Les sans-papiers (personnes en situation irrégulière) V. Fonteray (La Cimade)**

Retour sur le terme sans papier. On parle plus aujourd'hui de « personne en situation irrégulière ». « Sans papier » est un terme très mal choisi, puisqu'en fait il désigne des personnes qui n'ont pas de carte de séjour, mais qui peuvent très bien avoir un passeport, une pièce d'identité, un acte de naissance, ou d'autres papiers. Quand les personnes demandent à être régularisées - à obtenir une carte de séjour - la préfecture demande souvent beaucoup de documents (les preuves des années passées en France, les preuves de vie commune avec le/la conjoint.e, les documents montrant les activités, la scolarité,...). Donc, dans nos permanences, on accompagne des gens pour monter des dossiers de demandes de titre de séjour, et souvent on se retrouve avec des dizaines, voire des centaines de documents, d'où l'absurdité d'appeler ces personnes des sans-papiers.

Une parenthèse sur les documents sollicités. Pour certains titres de séjour la préfecture demande aux personnes de prouver leur intégration en France pour obtenir un titre de séjour. On voit aisément le problème qui est posé. Comment une personne qui n'a pas le droit de travailler, qui n'a droit à presque aucune prestation sociale, qui a donc des difficultés (et c'est un euphémisme) pour obtenir un logement, pour s'inscrire à une formation, ou pour n'importe quelle activité, peut-elle justifier de son intégration. On peut considérer que le droit au séjour et à travailler est un préalable à l'intégration, alors que c'est l'inverse qui est demandé.

La préfecture recommande, pour montrer son intégration lorsqu'on est en situation irrégulière, de faire du bénévolat dans le milieu associatif. Je me questionne souvent moi-même sur mon rôle de bénévole. Les structures associatives, et les bénévoles qui la composent, se montent souvent pour répondre à un manque créé lorsque l'Etat ne remplit plus une de ces fonctions. Concrètement, dans l'accès au séjour, nous effectuons un travail d'information, de conseil, et d'accès au droit. On pourrait supposer que c'est lorsque les personnes se rendent à la préfecture qu'ils sont informés sur leurs droits et les démarches à entreprendre. Bien souvent, au contraire, les personnes ne sont non seulement pas informées de leurs droits, mais en plus ceux-ci ne sont pas respectés, et nous, associations et avocats, nous nous battons non pas pour réclamer plus de droit, mais pour que la loi soit véritablement appliquée. Donc, en tant que bénévoles, nous menons une mission qui devraient être remplie par l'Etat. Nous travaillons donc pour l'Etat sans être rémunérés. Et lorsque la préfecture demande aux personnes, pour prouver leur intégration, de faire du bénévolat dans des associations, cela pourrait être résumé par « L'Etat demande à des sans-papiers de travailler gratuitement pour lui pour pouvoir espérer obtenir un jour un droit au séjour ».

Nous sommes souvent confrontés à des situations dans lesquelles les personnes se retrouvent sans solution, dans un cercle vicieux. ex : MIE avec documents d'état civil. Le département remet en question la minorité et le document de la personne => pas de prise en charge. Plusieurs mois pour obtenir une audience au tribunal qui peut annuler cette décision, en attendant le MIE se retrouve sans solution. Incapacité de déposer une demande d'asile car mineur sans représentant légal, ici, possibilité d'accès au 115, mais dans certains endroits non.

Donc obligé de se tourner vers l'hébergement solidaire et les associations.

Idem pour les personnes sans document d'identité. Depuis la loi du 7 Mars 2016, les personnes sollicitant un titre de séjour doivent apporter la preuve de leur nationalité. La préfecture interprète cela par le passeport, carte d'identité, immatriculation consulaire. Si la personne n'a pas un de ces documents, elle ne peut pas déposer sa demande. Elle doit donc se tourner vers son ambassade, mais bon nombre d'entre elles demande d'avoir un titre de séjour sur le territoire français pour obtenir un passeport. Elles se retrouvent donc sans solution.

La deuxième complexité est souvent les conditions dans lesquels les personnes vivent, et à deux niveaux. Je reprends l'exemple des mineurs. Il y a quelques mois le département a suspendu l'accueil des MIE. C'est-à-dire que les mineurs isolés étrangers qui se présentaient dans le département de l'Isère n'étaient plus pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Et cela en décalage complet avec les obligations prévues par la loi. Il existe des recours pour cela, et lorsqu'il y a eu audience, le département a été obligé par les juridictions à prendre le jeune en charge. Le problème est qu'il y a un délai de 10 jours, 2 semaines, et qu'en période de grand froid, et lorsque le jeune, de 15-16-17 ans est obligé de rester dehors par ce temps, il préfère ne pas faire de recours et tenter sa chance dans un autre département. Et le risque c'est que les départements, voyant que les recours ne sont pas faits, adoptent la politique du département voisin. Et on se retrouve avec un déplacement voir une expansion du problème. C'est là qu'une meilleure organisation entre les différentes structures pour permettre un accès au recours et donc aux droits de ces personnes paraît essentiel.

#### **4) Les Roms européens P. Dubois (Roms action)**

##### **Quelques chiffres**

- en Europe : 10 à 12 millions
- en France : 15.000 à 20.000
- à Grenoble : 300 à 400, répartis dans 15 lieux environ
- difficulté à produire des statistiques

##### **Leurs droits**

- 1er janvier 2007, la Roumanie et la Bulgarie adhèrent à l'Europe
- Les ressortissants de ces pays ont la liberté de circulation (passeport ou carte d'identité)
- Séjour < 3 mois : pas d'obligation d'enregistrement
- Séjour > 3 mois : droit de résider dans n'importe quel pays de l'UE sous réserve de ressources.
- Séjour permanent : période ininterrompue de cinq ans => le droit de séjour devient permanent

##### **Les préjugés**

- Ils peuvent venir en France comme ils veulent
- Ils ont vocation à rentrer chez eux
- Ils sont nomades
- Leur mode de vie est en bidonvilles et ils ne vivent qu'en communauté
- Ils ne veulent pas travailler et préfère la mendicité
- Il n'y a pas de place pour eux sur le marché du travail
- Ils ne veulent pas envoyer leurs enfants à l'école
- Ils apportent leurs maladies en France

- Ils profitent des aides publiques
- Ils sont tous des délinquants
- Ils exploitent leurs enfants

*Ils sont très souvent les boucs émissaires d'une politique sécuritaire*

(<http://www.romeurope.org>)

### **Projection d'une vidéo sur les Roms**

[https://boutique.arte.tv/detail/roms\\_citoyens\\_comme\\_autres](https://boutique.arte.tv/detail/roms_citoyens_comme_autres)

Pourquoi les Roms suscitent-ils le rejet en Europe ? Aux quatre coins de l'UE, cette enquête fouillée sur les raisons de cette stigmatisation déconstruit au passage des préjugés tenaces.

En République tchèque, 28 % des enfants roms sont toujours scolarisés dans des écoles pour déficients mentaux, malgré la condamnation de la Cour européenne des droits de l'homme. Aujourd'hui, la situation des Roms est pire dans les États membres que sous le communisme. L'Union européenne a pourtant investi des milliards d'euros pour faciliter l'intégration de cette minorité, sans changement notable. Alors qu'en France on l'expulse et on lui dénie toute possibilité d'intégration, à Berlin, la communauté rom – aussi nombreuse que sur le territoire français – semble trouver une place dans la société allemande. Comment expliquer une telle différence ? Entre aberrations politiques et montée des populismes, cette population stigmatisée symbolise l'histoire d'une Europe qui se fissure.

Cette enquête riche d'archives dresse le portrait d'une minorité aux identités multiples et aux origines méconnues. Députés européens, sociologues, historiens et activistes aux points de vue parfois divergents se succèdent pour démonter les stéréotypes tenaces qui poursuivent les Roms. Le réalisateur Samuel Lajus nous emmène aussi dans les pays de l'Est, de la Hongrie à la République tchèque en passant par la Roumanie. Un tour d'horizon glaçant qui permet de mieux appréhender la réalité de cette communauté encore marginalisée.

# Les différents modes d'hébergement

## **1) Différentes formes d'hébergements institutionnels, F. Cesbron (Un toit pour tous)**

L'objectif de mon intervention est de vous présenter rapidement les différentes formes d'hébergements dit institutionnels, leur volume sur le département de l'Isère, leur évolution dans les dernières années et les modes d'accompagnement qui y sont associés.

### **1) Petit Préambule : rappel notion d'héberger**

Un petit rappel en préambule sur la notion d'Hébergement par rapport au logement. Héberger : c'est recevoir chez soi, loger provisoirement et nourrir. Il y a donc une notion de provisoire (on n'est donc pas chez soi, contrairement au logement) et une notion de protection ou de mise à l'abri ou encore de « prendre soin » de la personne accueillie. Le secteur de l'hébergement que nous connaissons s'est construit autour de cette mise à l'abri (provisoire) avec une notion de prise en charge de la personne accueillie, avec, on peut le supposer une volonté d'aller vers du mieux (une situation plus stable en terme d'habitat).

### **2) La notion du logement d'abord**

La politique du logement d'abord, actuellement prônée par le gouvernement tend à décloisonner ces notions d'hébergement et de logement. Le logement d'abord s'inscrit donc dans une démarche décloisonnée dont l'accès à un logement ordinaire et durable, avec un accompagnement, si nécessaire, adaptable en intensité et en durée, représente la base d'un parcours d'insertion. La mise en œuvre de cette stratégie réunit les acteurs du logement social, de l'hébergement et de l'accompagnement. Chacun des partenaires met à disposition ses compétences et spécificités pour une approche plus globalisée de l'aide aux ménages en difficultés de logement. Le logement d'abord vient réinterroger les pratiques des professionnels de l'action sociale. Il remet en question l'approche classique, qui tend plutôt à poser le logement comme la finalité d'un parcours d'insertion.

La mise en œuvre de la politique du logement d'abord devrait donc venir bouleverser le fonctionnement par dispositif tel que je vais vous les présenter.

### **3) Les différents dispositifs d'hébergement et de logement**

A ce jour, il est possible de regrouper sous 4 catégories les différents dispositifs d'hébergement et de logement accompagnés.

#### **LE DISPOSITIF DE L'HÉBERGEMENT D'ASILE (et des REFUGIES)**

Ce dispositif est de la compétence de l'Etat (et plus particulièrement de la Préfecture). Il est destiné à héberger les personnes en demande d'asile et bénéficiant du statut de réfugiés. La gestion de ce dispositif est assurée par la plateforme de la demande d'asile (assurée par l'ADATE).

- *La PADA est la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile, guichet d'enregistrement de la demande de rendez-vous à la préfecture pour déposer la demande d'asile*
- *Le GUDA est le guichet unique (préfecture et OFII<sup>4</sup>) de demande d'asile où sont gérées demande d'asile, demande d'hébergement,*

Les demandeurs d'asile doivent être pris en charge par l'Etat suivant plusieurs dispositifs variés :

- 1) **Les CADA** sont des Centres d'accueil de demandeurs d'asile qui offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pour toute la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.

Il existe deux types d'établissements :

- les CADA dont les places relèvent d'un même bâtiment, dits CADA collectifs ;
- les centres constitués d'appartements répartis au sein de communes, dits CADA diffus.

Pour les CADA collectifs, les demandeurs d'asile sont logés dans des chambres individuelles, ou partagées. Les CADA disposent d'espaces parfois collectifs (cuisines, sanitaires) et d'une salle d'animation. Les personnes hébergées sont accompagnées par des intervenants sociaux, tout au long de la procédure, pour les actes de la vie quotidienne et pour les démarches auprès des diverses administrations (préfecture, OFII, OFPRA ...).

Pour les CADA diffus, les intervenants sociaux se déplacent chez les demandeurs d'asile hébergés dans des appartements du parc social et les accompagnent également dans leurs démarches.

Les CADA ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile est traitée par la France, pendant la durée d'instruction de cette demande. Ces missions recouvrent différentes interventions :

- assurer l'accueil des demandeurs d'asile : présentation de la structure, du règlement de fonctionnement et du règlement intérieur ;
- assurer l'accompagnement social : ouverture des droits à la CMU, suivi médical (première visite médicale), ouverture d'un compte bancaire ... ;
- transcrire le récit des demandeurs d'asile pour permettre l'introduction de la demande d'asile auprès de l'OFPRA dans le délai de 21 jours ;
- inscrire à l'école les enfants en âge d'être scolarisés et parfois, selon les CADA, les aider à faire leurs devoirs ;
- préparer à la sortie, c'est-à-dire informer les demandeurs d'asile sur les suites données à l'instruction de leur demande d'asile :
- soit l'obtention du statut de réfugié et, dans cette hypothèse, les accompagner vers l'accès au logement social et vers l'emploi,
- soit le rejet de la demande d'asile et, dans cette hypothèse, les informer sur les voies de recours et les dispositifs d'aide au retour.

- 2) **L'AT-SA, Accueil temporaire service asile** est un dispositif d'hébergement d'urgence. Accueil, hébergement et accompagnement social : aide à la scolarisation des enfants, suivi

---

<sup>4</sup> OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration

sanitaire. Accompagnement administratif et suivi des procédures de demande d'asile et de recours : ouverture des droits, suivi des dossiers OFPRA<sup>5</sup> et recours CNDA<sup>6</sup>. Les associations les appellent les CADA « low cost ».

L'augmentation des flux de demandeurs d'asile en France et la pénurie de places en CADA ont conduit l'Etat à mobiliser des solutions alternatives à l'hébergement en hôtel, plus coûteux. La saturation des dispositifs locaux d'hébergement d'urgence dédiés à l'asile limite également les possibilités de recourir localement à ces structures pour l'accueil des demandeurs d'asile.

**3) Les HUDA, dispositif d'Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile viennent** en principe en complément du parc de places des CADA. Ils ont vocation à héberger les demandeurs d'asile n'ayant pas le droit d'être accueillis en CADA soit parce qu'ils ont été placés en procédure prioritaire sur le fondement de leur pays d'origine, soit parce que l'examen de leur demande ressortit à un autre État membre en application du règlement dit «Dublin ».

**4) Les CPH, centres provisoires d'hébergement** accueillent, sur décision de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire pour une période de neuf mois. Après évaluation de la situation de la personne ou de celle de sa famille, cette période peut être prolongée, par période de trois mois, par l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Le Centre provisoire d'hébergement dépend de la réglementation des centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) avec une spécialisation envers les réfugiés apportée par son appartenance au DNA. Le CPH s'adresse aux personnes reconnues réfugiées dépourvues de ressources et de logement. Son rôle est de faciliter leur insertion. Une équipe de travailleurs sociaux accompagne les résidents dans leurs démarches administratives et sociales, dans la recherche d'un logement, ainsi que dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation.

Fin 2016, en Isère, on compte :

CADA : 771 places (373 unités d'habitation)

AT-SA : 120 places (109 unités d'habitation)

HUDA : 574 places (145 unités d'habitation)

## **LE DISPOSITIF DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE**

Ce dispositif est de la Compétence de l'Etat. Il a pour objectif d'apporter une réponse aux situations d'urgence en proposant un accueil à ceux qui en ont besoin. La gestion de la demande par le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO 38) via le 115. Il s'agit d'une mise à l'abri. Le 115, est un numéro d'urgence sociale, destiné aux personnes sans possibilité d'hébergement au moment de l'appel. Le 115 est censé octroyer des places au jour le jour. Il n'y a jamais de réservation. Les appels sont documentés pour connaître nom, nationalité, statut et permettre un suivi des appels.

- Les places pérennes (centres d'hébergement d'urgence (CHU)), 903 places fin 2016
- Le dispositif hivernal (place temporaire à l'hôtel ou dans le diffus)
- Les places du plan grand froid (gymnases)

---

<sup>5</sup> OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

<sup>6</sup> CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

## LE DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT D'INSERTION / LOGEMENT ADAPTE

Le dispositif d'hébergement d'insertion est destiné à des personnes isolées ou des familles en rupture de logement ayant besoin d'accompagnement social pour retrouver le chemin de l'emploi, du logement et/ou de la vie sociale. Il est géré par le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) de l'Isère à travers les POHI (Pôle d'orientation de l'hébergement d'insertion) chargés des orientations

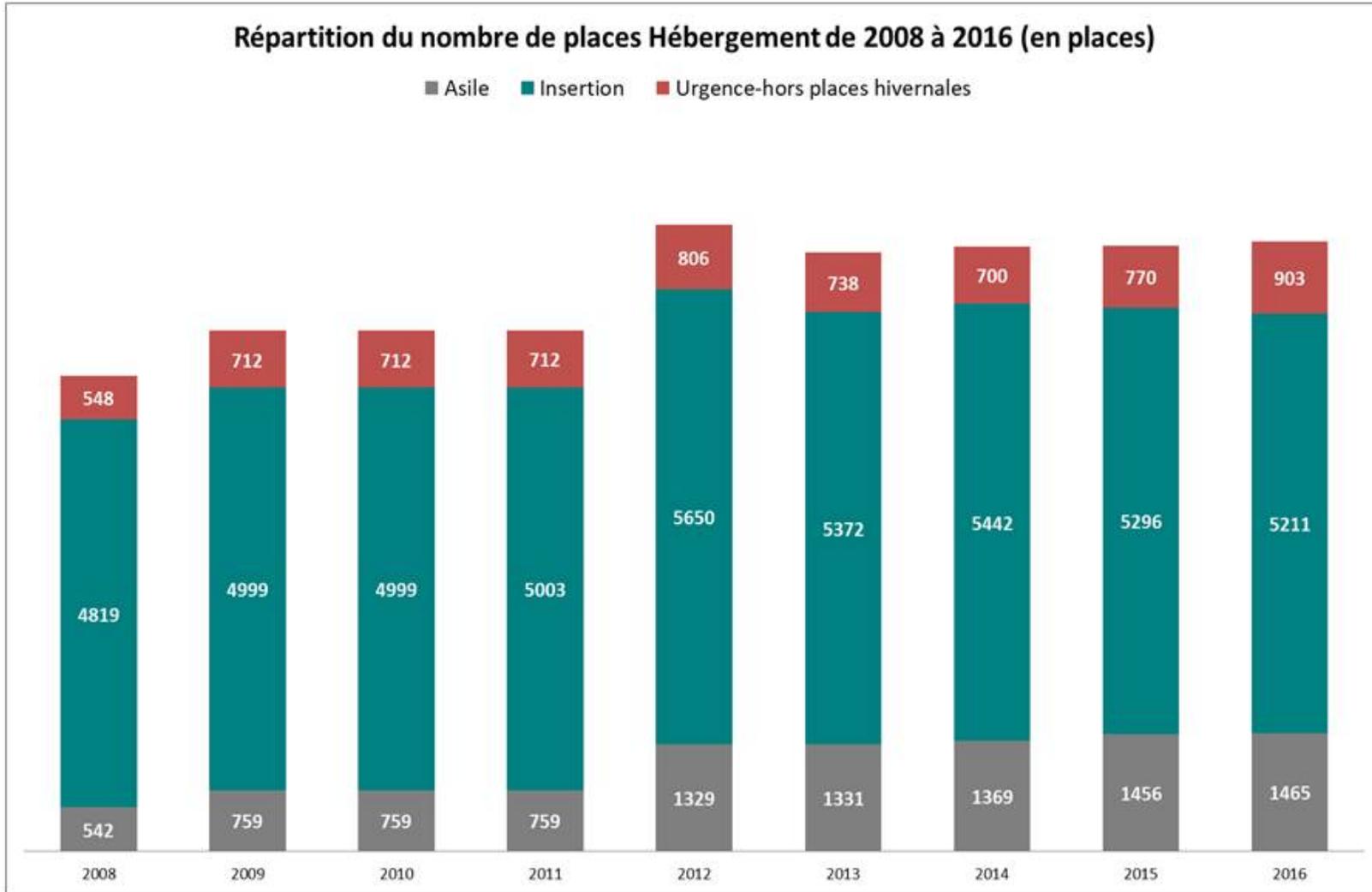
Les SIAO sont donc créés dans chaque département **sous l'autorité du préfet**. C'est une **plateforme unique et intégrée d'accueil, d'évaluation et d'orientation** afin de favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion et le logement ordinaire. Il s'agit également d'améliorer la mise en réseau des acteurs et des moyens ; de favoriser un travail coordonné des intervenants de la veille sociale, de l'hébergement et du logement. Le principe de base du SIAO est

- . d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse,
  - . de procéder à une première **évaluation** de leur situation médicale, psychique et sociale
  - . de les **orienter** vers les structures ou services qu'appelle leur état ».
- Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), 777 places (453 unités). C'est un niveau d'accompagnement global qui aborde différents aspects des difficultés sociales
  - Les résidences sociales hébergement qui bénéficient d'un financement du Palhdi, places qui ont un financement en ALT et centres maternels. Insertion hors CHRS, 1 291 places (577 unités), dont 733 places (298 unités) gérées par le SIAO
  - FJT, FTM, résidences sociales créées ex-nihilo, 2 600 places (2 129 unités)
  - Maisons relais ou pensions de famille, 200 places (168 unités)
  - intermédiation locative (sous-location et mandat de gestion), 343 places (125 unités)
  - Mesures AVDL Accompagnement Vers et Dans le Logement

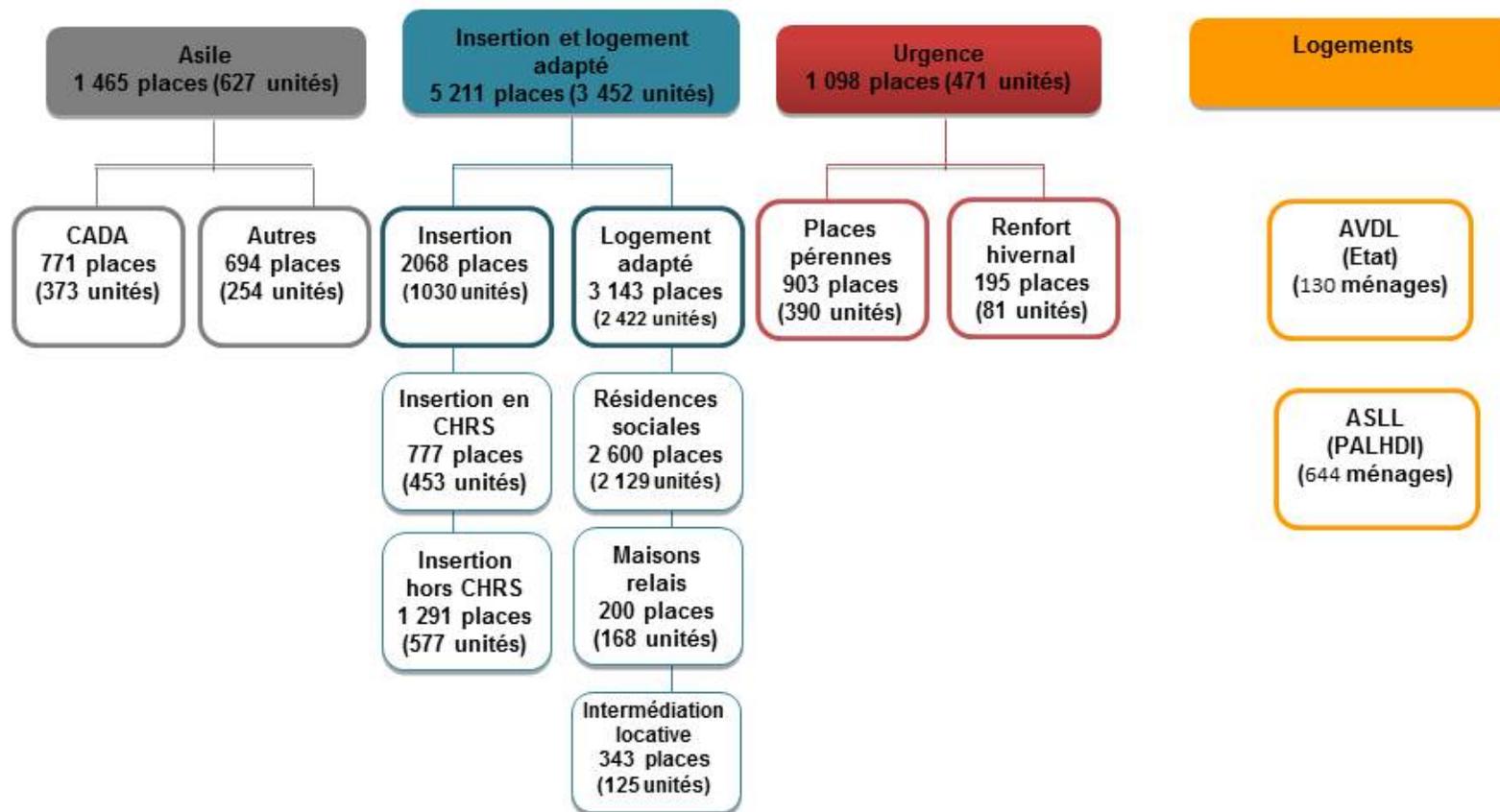
Ne sont pas pour le moment compris dans le traitement par le SIAO les dispositifs suivants : Foyers Jeunes Travailleurs, les Résidences sociales d'ADOMA et les Foyers de Travailleurs migrants, les centres maternels, des hébergements spécifiques (AJA et LASUR) et quelques places d'hébergement temporaires spécifiques à des communes

## LE LOGEMENT SOCIAL public et privé

Le logement social public et privé est destiné à des personnes répondant à certaines conditions, essentiellement de ressources - plusieurs plafonds existent. (PLAI/PLUS/PLS). La Gestion de l'offre est faite par les bailleurs sociaux et les AIVS® pour les logements privés. Les ménages font des demandes directement via le numéro unique du Système National d'enregistrement. Les ménages, présentant des difficultés sociales sont aussi accompagnés dans leur demande d'accès par les services sociaux des CCAS, du Département, de services prescripteurs. Les orientations de ces ménages peuvent passer suivant les territoires par des Commissions Sociales Intercommunales (CSI). Ces ménages peuvent faire aussi l'objet de mesures d'accompagnement social liées au logement (ASLL) délivrées par le Département dans le cadre du FSL (Fonds de solidarité logement).



Offre globale d'hébergement en Isère  
7 774 places (4 550 unités)



## **5) Différentes formes d'hébergements citoyens, C. Paturle (Diaconie)**

A partir de mon expérience comme membre de l'équipe de l'Eglise Catholique et coordinateur de JRS-Welcome en Isère

### **Une tradition ancestrale de l'hospitalité**

- Les hospices sur les grandes routes migratoires...
- Les routards ont les adresses des « bonnes » cures et monastères
- Les rapatriés d'Algérie, les boat People, les kosovars...

### **En 2014 l'Eglise de Grenoble recensait 100 personnes hébergées**

- Le Habert, hébergement Saint Paul (Grenoble) 30p
- Logements Solidarité Pont de Chéruy 35p
- Le Secours Catholique, des paroisses accueillent de longue date (Pt de Claix, Echirolles, Vif...) 35p

### **En 2018 nous recensons 327 personnes hébergées (voir document joint)**

- Collectifs en lien avec l'ADA 56p
- Collectifs en lien avec l'Eglise catholique et le Diaconat Protestant 253p
- Autres collectifs 18p
- Initiatives personnelles

?

### **Une grande créativité**

#### *3 types d'hébergements :*

- Un hébergement d'urgence : quelques nuits proposées avec un plat chaud un petit déjeuner et un peu d'amitié grâce à une équipe de bénévoles (entre 25 et 40 par lieu)
- Une salle de réunion transformée en dortoir de 19h à 8h. Abri St Luc
- Un centre spirituel met 5 chambres à disposition du lundi au vendredi hors vacances scolaires. Abri St Hugues
- Un logement mis à disposition avec une équipe d'accompagnement de « bon voisinage ».
- Des presbytères mis à disposition.
- Des personnes se regroupent et louent un appartement
- Un arrangement est trouvé avec une mairie, un particulier
- Un emplacement de camping est loué.
- L'arrière d'une chapelle transformée en 2 logements décents
- Une chambre est mise à disposition chez l'habitant. La personne accueillie reste dans le même lieu ou change de lieu régulièrement.
- Des particuliers mettent à disposition une chambre, un étage
- Des frais d'internat sont payés.

**Un constat : Pas de grandes difficultés à trouver des bénévoles et les moyens financiers. Un manque de règles peut générer des difficultés. Dans 90% des cas l'accueil se passe bien, les difficultés peuvent venir des points suivants :**

- Qui accueille-t'on, des DA, des réfugiés, des déboutés?
- Qui les propose, sur quels critères?
- Existe-t-il un contrat précisant l'objectif de l'accueil, les droits et des devoirs de chaque partenaire, la gestion de conflits éventuels:
- Le propriétaire du lieu / l'équipe d'accompagnement / l'association gestionnaire (Solidarité Sant Martin, Un Toit pour Tous, St Vincent de Paul...) / le fédérateur (Le diocèse, l'ADA, l'APARDAP) / La famille accueillie
- Un contrat de 6 mois renouvelable, dure maximale 2 ans.
- Une convention d'accueil d'un an pour un majeur isolé, le temps du recours pour un mineur. Quelle durée dans chaque famille?
- Un extrait du casier judiciaire pour un accueil d'un mineur
- Une assurance responsabilité civile pour les accueillis.

### **L'accompagnement: quels objectifs**

- Est-ce que j'adopte un migrant que j'accompagne jusqu'au bout?
- Ou est-ce que j'héberge un migrant à la rue en attendant une relève de l'Etat? Ou sa capacité à se loger?
- Je cherche à tout savoir des raisons de son départ et de son parcours ou est-ce que je respecte sa vie privée, sa dignité.
- Je l'accompagne dans tous les domaines ou je m'appuie sur des professionnels
- **La personne doit rester autonome, libre et responsable de ses décisions.**
- **Je n'ai pas à juger la personne et ses choix**
- **J'accueille pour un temps donné, j'informe l'accueilli du cadre.**

Colloque Associations Unies Isère Alerte du 26 janvier 2018

Nom du collectif ou association	lieu	lien	Personnes isolée	familles	mineurs
?		ADA	3		
Association Les Vertaccueillants	Vercors	ADA	4	5	
CARM (Collectif d'Accueil des Réfugiés en Matheysine)	Matheysine	ADA	4	2	
CART (Collectif d'Accueil des Réfugiés dans le Trièves)	Trièves	ADA	5	4	
Collectif Saint Antoine l'Abbaye	St Anoine l'abbaye	ADA	1		
Herbeys accueil solidaire	Herbeys	ADA	2	3	
Solidarives (Rives)	Rives	ADA		3	
Studios Réfugiés Bienvenue	?	ADA	7		
Un toit sur le plateau (Saint Hilaire du Touvet)	St Hilaire du Touvet	ADA	2	5	
Accueillir en Chartreuse (Saint Laurent du Pont)	St Laurentdu Pont	ADA/EC	2		
Un toit au balcon (Revel)	Revel	ADA/EC		4	
Réseau Esaie	Grenoble	DP	4		2
Accueil Réfugiés des Vals du Dauphiné	La Tour du Pin	EC	1	5	
apprentis d'auteuil	Cote St André	EC	1		1
Association des amis de St Martin	Fontaine	EC	2	4	
Association Solidarité Charles de Foucaud	Claix	EC	5	5	
Belledonne Solidaire	St Martin d'Uriage	EC		2	
Collectif citoyen Ornacieux Balbins	Ornacieux	EC		4	
Cure La Monta	St Egreve	EC		4	
familles d'accuei Secours catholique	Grenoble	EC			3
JRS Welcome	Isère	EC	13		4
La rencontre	Seyssins	EC	5	2	
L'abri st'E	St Egreve	EC	1		
Le grand Lemps Solidaire	le grand Lemps	EC		4	
Logements Solidarité	Pt de Cheruy	EC		39	
Oisans Solidaire	Bourg d'oisans	EC		4	
Paroisse Sainte Blandine des 2 vallées	Chasse sur Rhône	EC		14	
Secours Catholique	Grenoble	EC	12		3
Collectif Migrants Voiron	Voiron	EC/DP		11	
Le Habert St Paul (parc privé)	Grenoble	EC/DP		30	

56

253

Paroisse St Thomas	St Martin d'Hères	EC/HH	2		
Accueil Tencin	Tencin	EC/UTPT		7	
Veille Solidarité Sud Agglo	Grenoble	EC/UTPT	2		
Accueil Monagnes Sud	Varces	SSM		4	
Accueil St Thomas de Rochebrune	La Buisse	SSM		5	
Comité les Eaux Claires	Grenoble	SSM	2		
Comité Réfugiés Paroisses Beaurepaire et Chambarans	Beaurepaire	SSM		2	
Comité Solidarité St François	Bourgoin	SSM		5	
Comité St Martin du Néron	St Martin le Vinoux	SSM	1		
Comité Ste Croix	Renage	SSM		5	
Comité Toutes Aures	Plan	SSM		4	
L'abri St Hugus	Biviers	SSM	3		2
L'Abri St Luc	Grenoble	SSM	3		1
Migrants St Eynard	Meylan	SSM	2	5	2
Paroisse Saint Pierre en pays roussillonnais	Roussillon	SSM		9	
Paroisse St Paul des 4 vents	Villefontaine	SSM			
Réfugiés St Martin du Manival	Montbonnot	SSM	2		
Accueil Migrants grésivaudan	grésivaudan		2	12	4
collectif d'Entre Deux Guirs	Entre Deux Guirs				
Collectif Pommier La Placette	Pommier la placette		0		
			93	212	22
					327

18

EC: Eglise Catholique, DP: Diaconat Protestant,HH: Habiat Humanisme, UTPT: Un toit pour Tous,SSM Solidarité St Martin  
 Contact pour mise à jour: christian-paturle@orange.fr

# Forces et limites de l'accompagnement, le quotidien

## 1) *L'accompagnement professionnel (S. Dlimi, SALTo)*

Pour moi, l'acc. social c'est la création d'une relation de confiance et de proximité, qui prend en considération les personnes, à un instant T au vue de leurs difficultés mais surtout de leurs compétences, sur lesquelles s'appuie le travailleur social pour faire un bout de chemin.

- un accès aux droits, par de l'information, de l'orientation et des démarches concrètes.
- lutter contre le non-recours car les démarches administratives ne sont pas simples, elles sont semées d'embûches et parfois les personnes se découragent si elles n'ont pas quelqu'un à côté.
- l'idée c'est aussi d'aider les personnes à comprendre le système social qui les entoure et où elles se situent.
- un travail de coordination des intervenants qui gravitent autour d'une personne
- être à jour de ses connaissances juridiques et sociales
- des échanges de bons procédés ou de bons tuyaux avec les personnes accompagnées et qui peuvent servir à d'autres

## **Forces et limites de l'accompagnement social**

En fonction des publics, des besoins, des possibilités et des cadres d'intervention les forces et les limites ne sont pas les mêmes. Et en préambule, je tiens à dire que les travailleurs sociaux n'ont pas de baguette magique.

### **Forces :**

- notre formation, notre professionnalisme, notre éthique de travail
- appartenance à un service, une association, une organisation qui porte des valeurs
- d'accueil, de considération des personnes, de reconnaissance de leurs compétences
- redonner une place de citoyen, du pouvoir d'agir aux personnes
- la motivation d'un certain nombre de professionnels et leur militantisme
- le réseau professionnel ou bénévole auquel chaque pro appartient et qui permet une prise en compte globale de la personne
- la possibilité des interventions individuelles mais aussi collectives
- rendre visibles les personnes accompagnées
- rôle de veille et de remontées de problématiques collectives à partir de problématiques individuelles
- s'adapter à chacun

### **Limites :**

- Le fait qu'en tant que professionnels nous ayons des contraintes liées à notre statut et une marge de manoeuvre et d'interpellation moins importante ou en tout cas différente des bénévoles ou des citoyens
- les contraintes budgétaires, imposées par les financeurs et qui font que le nombre de personnes accompagnées par un travailleur social augmente et que du coup cela impact la qualité du travail qui peut être fait

- le manque d'espace de réflexion, du fait de ces contraintes budgétaires et le fait d'être toujours dans l'action et de ne plus réfléchir avant d'agir
- la segmentation des publics et le manque de continuité dans l'accompagnement des personnes
- les injustices dans l'accompagnement liées à des files actives pouvant aller de 7 ménages pour un travailleur social dans certains services à 50 ménages ou plus dans d'autres
- la tension vécue entre nos valeurs, nos principes et la réalité du travail social aujourd'hui et la réalité de cette fonction tampon, bien difficile à vivre souvent
- l'absence de solutions pour un certain nombre de problématiques et pour un certain nombre de public et du coup l'impression de se faire bouffer par ce sentiment d'impuissance qui grandit, notamment pour les personnes sans droit devant l'absence totale de solution
- augmentation du temps de travail administratif qui enlève du temps à la relation avec les personnes, alors qu'à la base, les supports administratifs devraient être des supports à la communication

### **Retours du groupe sur les sans papiers ou plutôt sur les personnes en situation irrégulière**

#### **Des points communs entre pro et bénévoles :**

- pourquoi on est là et avec quoi on vient ?
- le souci de la création d'une relation de proximité et de confiance
- l'importance de définir des limites à son intervention
- on accueille, on héberge des personnes
- on oriente
- on travaille en réseau
- rendre visible les situations des personnes et l'absence de solution
- confronté aux mêmes problématiques et souci de parler d'une seule voix

#### **Des différences :**

- marges de manoeuvre
- cadres et obligations différentes
- formation, supervision, travail d'équipe, compétences, étayage

#### **Quelques notions qui ont été abordées :**

- spécialiste différent de pro différent de bénévole différent de travailleur social
- construire la clandestinité
- coordination ou collaboration ?
- équipe pluridisciplinaire et équipe bénévole/professionnels
- accompagnements différents en fonction des lieux de vie des personnes
- communication entre nous importante

#### **La suite de ce colloque :**

- il en faut une mais laquelle ?
- sur quel temps ? Avec quel financement ?
- rapide, pour ne pas laisser la dynamique impulsé aujourd'hui s'évaporer
- faire une interpellation commune, parler d'une seule voix, porter une parole forte, une parole politique
- comment rendre plus visibles les personnes en situation irrégulières

## ***L'accompagnement bénévole (Les Vertaccueillants)***

### **Les accueillants**

*Le Vercors, hier terre de résistance, sait aussi être terre d'accueil !...*

Les habitants du Vercors s'appellent « Les vertacomicrosiens », d'où le nom de notre association, ancrée sur le territoire du Vercors et majoritairement sur celui des quatre montagnes, c'est-à-dire celui du Vercors Nord. L'association a été créée en décembre 2015, à l'initiative de quelques personnes, tout particulièrement sensibilisées au sort, souvent frappé d'indignité, réservé par notre pays, aux migrants. L'association compte aujourd'hui 130 adhérents et autant de sympathisants.

La volonté des fondateurs de l'association était de proposer aux migrants, sans discrimination de statut, un hébergement, de la nourriture, le transport vers la vallée, de l'enseignement du FLI (français langue d'insertion), des invitations à des activités culturelles, et bien sûr, chaleur humaine et respect de leur personne. Cette volonté, telle qu'elle a été définie dès son origine, continue d'être portée dans des termes identiques par les adhérents d'aujourd'hui. Reste aussi très vif notre attachement à accueillir les migrants sans aucune discrimination relative à leur situation administrative.

### **Les accueillis**

Depuis l'origine de l'association, nous avons accueilli environ soixante cinq personnes. Parmi ces soixante-cinq, trente ont été ponctuellement hébergées en urgence dans les locaux de la Ligue de l'enseignement, à Autrans. En effet, le squat dans lequel ils habitaient à Grenoble avait été détruit par un incendie. Nous sommes intervenus en partenariat avec d'autres bénévoles, des professionnels et des élus. Il s'agit, le plus souvent, d'hommes jeunes seuls, venus d'Afrique (Éthiopie, Soudan, La Guinée (Conakry), Gabon, Rwanda) et de l'Afghanistan, mais aussi parmi eux, une femme, arrivée seule en France mais mère de famille. Nous accueillons aussi des familles avec enfants, venues d'Albanie et du Kosovo.

La durée de leur séjour varie en fonction de leurs besoins, de leurs demandes et de leur situation administrative. Nous comptons 3000 nuits passées sous un toit proposé par les Vertaccueillants, des séjours d'une durée variable, quelques jours, plusieurs semaines, voire plus d'un an.

### **Notre cheminement dans l'accompagnement**

Nous avons accueilli d'abord une famille albanaise, avec deux enfants, puis des hommes majeurs isolés, souvent jeunes, et plus récemment une famille kosovare avec trois enfants. A ce jour, neuf migrants sont accueillis par notre Association dans le Vercors.

Dans un premier temps, nous avons été tentés de tout prendre en charge : hébergement, subsistance (alimentation et/ou allocation mensuelle si pas de ressource légale), santé, scolarité, apprentissage du français, financement du transport (important parce qu'on est un peu loin de l'agglomération), mais aussi aide aux démarches, accompagnement aux rendez-vous administratifs (ADA, préfecture.....), rendez-vous avec l'avocat, etc.

On s'est très vite aperçu qu'il fallait mettre des limites à l'accompagnement pour les démarches administratives concernant le statut des personnes. Nous l'avons compris grâce à notre première expérience d'accueil d'une famille. Très bouleversée par l'échec de ses démarches et du refus de l'asile qui lui a été signifié, elle nous en a tenus pour responsables. Elle a choisi de

nous quitter en grande partie pour cette raison.

Puis on s'est organisé progressivement : création de groupes d'intervenants, rédaction de contrats et de chartes, institution de référents.

*Pour l'organisation générale de l'accompagnement*, nous avons mis en place des **commissions thématiques**:

- apprentissage du **français** : une dizaine de bénévoles, dont certains formés au FLI en attendant ou en complément ou en approfondissement des cours de français dispensés à Grenoble.
- **hébergement** : recherche des familles accueillantes, mise en concordance des propositions et des besoins, établissement des calendriers

*Pour l'hébergement*, il est apparu rapidement qu'il fallait trouver des formes de contractualisation:

**Contrats** entre l'association et les hébergeurs : pour définir les règles d'utilisation des lieux mis à disposition: charges, assurances, durée, réparation des dommages éventuels, etc.

**Charte des droits et devoirs**: il est en effet aussi apparu nécessaire de définir des règles générales garantissant une cohabitation sereine entre accueillis et accueillants. Ceci s'est traduit par une charte pour les familles d'accueil, et une autre pour les personnes accueillies.

*Pour l'accompagnement au quotidien*, nous avons assez rapidement constaté la nécessité de mettre en place un **référént** auprès de chaque personne accueillie. Il est son interlocuteur privilégié, il joue le rôle d'intermédiaire permanent entre elle, l'association, et le cas échéant les familles d'accueil. Là encore, nous avons écrit une "charte" définissant le rôle du référent. En tant qu'interlocuteur de l'accueilli, il est attentif à ses besoins (vêtements, français, santé, etc.), et lui remet chaque mois titres de transport et allocation. Il se tient au courant de ses démarches.

*NB : Les familles hébergeuses participent évidemment et efficacement à l'accompagnement : pratique du français, initiation à nos façons de vivre, découverte du Vercors et de son histoire, vie culturelle, sportive, etc.*

*Certaines familles proposent parfois au migrant accueilli de les accompagner pour participer comme bénévoles aux activités associatives sur le plateau.*

## **L'état actuel de nos questionnements**

*"On ne peut que donner deux choses à ses enfants : des racines et des ailes. "Proverbe juif*

### ***Limite entre assistanat et accompagnement ?***

S'il n'est bien évidemment pas question de considérer les migrants comme des enfants mais bien comme des adultes responsables, on peut cependant penser la question de la migration comme une problématique de l'enracinement dans notre société pour mieux y prendre son envol.

**Du point de vue de l'enracinement ou tout au moins de son amorce, l'association joue un rôle certain.** Sur le plateau du Vercors, les personnes accueillies s'inscrivent à des degrés divers, selon leur personnalité, leurs projets, dans leur environnement social : réseau des vertaccueillants, école, monde associatif, équipements culturels, voisinage, etc.

## **Du point de vue de l'envol, les choses se compliquent**

Pour l'accueilli, prendre la décision de partir, de mettre fin à l'accompagnement par les Vertaccueillants est difficile. Cela signifie renoncer aux fragiles repères construits dans un environnement devenu assez familier. C'est prendre le risque d'abandonner des conditions matérielles correctes, de renouer avec la grande précarité.

### Pour l'accueillant et le référent

*La tentation de faire soi même* pour être certain que ce sera fait est parfois grande, au détriment de l'autonomie de l'accueilli. Cela marque aussi dans certaines situations, la volonté de faire avancer plus vite un dossier. Parfois, aussi, pour certains d'entre nous, ancrés sur le Vercors depuis longtemps, bénéficiant d'un réseau relationnel très étendu, l'envie de solliciter les relations par souci d'efficacité face à certaines lenteurs administratives, amène parfois à des réponses inadaptées aux besoins formulés par les accueillis.

Au fur et à mesure du temps, ces dernières expriment de plus en plus leurs besoins, désirs, projets, par exemple pour la formation ou l'emploi. Or il n'est pas dans notre rôle, tel que nous l'avons défini, de répondre à ces demandes. Il leur appartient de se prendre en charge et de faire eux-mêmes les recherches nécessaires après qu'ils aient eu connaissance des bons interlocuteurs. Et en cela, nous pouvons les aider à les identifier. On est d'autant plus exposé au risque d'en faire trop que leur séjour sur le plateau dure plus longtemps.

### *La durée de l'accueil se pose de plusieurs manières*

Pour les personnes en attente de réponse de l'administration quant à leur statut, la seule question qui se pose est la volonté de l'accueilli de partir ou l'attribution d'une place en CADA. Mais si les personnes accueillies sont déboutées du droit d'asile au bout de toutes les procédures, que peuvent-elles devenir ? Que signifie leur éventuelle demande de maintien sur le plateau du Vercors ? - Cette question est en débat actuellement au sein de l'association.

Certains évoquent le modèle de fonctionnement de Welcome, c'est-à-dire limiter le séjour dans le temps. D'autres privilégient l'hébergement inconditionnel, tant que l'accueilli le souhaite, afin d'apporter une sécurité relative et éviter à la personne, autant que faire se peut, de vivre une angoissante incertitude.

## **Une impossible conclusion**

La mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement est la recherche perpétuelle du point d'équilibre entre le risque de l'abandon et celui de la surprotection. Un accompagnement efficace nécessite de ne pas tomber dans l'écueil de l'assistanat. Chaque personne accueillie, dans la singularité de son parcours, a les mêmes attentes que tout être humain. De notre place de bénévole associatif, répondre à ses attentes sans brider son autonomie et en confortant son besoin vital de sécurité, voilà un défi très complexe et enthousiasmant à relever.

# Rapports des groupes de travail, idées forces

## *Groupe 1, asile*

Une fois le statut de réfugié obtenu, 6 mois ne suffisent pas à garantir une insertion harmonieuse.

Ils demandent à accéder à leurs droits concrets que sont : la formation par des cours de Français, des droits à la santé, des droits aux loisirs.

Les demandeurs d'asile et les réfugiés sont en attente d'une **présence réelle** des travailleurs sociaux.

Pour ce faire, la complémentarité entre professionnels et bénévoles est une nécessité

L'échange entre associations permet d'identifier les ressources et de partager l'analyse

Les plaidoyers concernant l'accompagnement peuvent être nourris par les professionnels et portés par les bénévoles

## *Groupe 2, asile*

Une des motivations de l'accompagnement social réside dans la rencontre humaine

Les temps de rencontre entre professionnels et bénévoles sont trop rares et trop courts pour permettre un réel échange. Le cloisonnement est important

Les bénévoles souhaitent s'appuyer sur la compétence des professionnels

Les professionnels souhaitent s'appuyer sur les bénévoles pour la continuité dans l'insertion

La coordination est une nécessité pour faire lien avec les usagers

Mais la complémentarité est limitée par la liberté d'action de chacun

Les formations communes pourraient être un lieu de rencontre et de partage

Il est nécessaire d'organiser de manière complémentaire un plaidoyer concernant l'accompagnement social, ses forces et ses difficultés

## *Groupe 3, droits complets*

Il faut éviter de concevoir l'accompagnement social comme une action à la place des usagers.

Le professionnel se spécialise de plus en plus vers une fonction de coordonnateur d'informations et de services.

Le bénévoles devient progressivement un professionnel du fait de la complexité bureaucratique.

Les associations se multiplient et il est difficile d'avoir un panorama complet des ressources

Enfin, la communication entre tous les acteurs rencontre de grandes difficultés.

La formation commune entre professionnels et bénévoles est une nécessité.

L'évolution des politiques publiques complique la concertation entre associations

### ***Groupe 4, droits complets***

Il faut réfléchir à la légitimité des bénévoles et du travail bénévole

Le travail bénévole pallie souvent à la saturation du travail salarié

Il faut effectuer un travail sur les connaissances réciproques et provoquer des rencontres  
Chaque communauté devant aller à la rencontre de l'autre

La proximité géographique facilite échange et concertation

Les bénévoles sont en demande de formation technique

### ***Groupe 5, sans papiers***

Le travail commun, les rencontres, entre professionnels et bénévoles sont importantes

L'accompagnement professionnel est très limité pour les sans-papiers qui ont peu de droits

Il peut y avoir une difficulté concernant la confidentialité des dossiers, les professionnels ayant des contraintes que ne rencontrent pas les bénévoles

Une concertation abordée dès le début permet un meilleur accompagnement

### ***Groupe 6, sans papiers***

Une grande différence entre le travail professionnel et le travail bénévole est dans la marge de manœuvre de chacun

Les points communs sont : la création d'une relation de proximité avec l'utilisateur, une curiosité de l'autre, un travail d'orientation, le souci de rendre visible les impasses administratives

Pour faire évoluer les conditions de l'accompagnement social, il est nécessaire de parler d'une seule voix

Parler de collaboration/coordination semble plus adapté que coordination

Une grande différence de possibilité d'accompagnement entre professionnels et bénévoles réside dans le statut clandestin de l'utilisateur dont les droits sont limités et le statut est illégal  
L'accompagnement dépend considérablement des lieux de vie des usagers

Si on veut profiter de la dynamique de ce colloque, il est indispensable de lui donner rapidement une suite et de donner de la visibilité aux questions identifiées

# Synthèses

## *F.-P. Bouchaud (Diaconat protestant)*

### *Evolution du contrat social*

- Citoyen
- Etat, Monde économie
- Les Familles, Les Communautés, Associations

Les difficultés économiques génèrent moins de moyens et mettent plus de personnes dans la précarité. Situation qui va aller en s'amplifiant avec les nouveaux conflits et le réchauffement climatique (migrations).

- L'Etat est de moins en moins « protecteur »,
- Les familles qui ont compensé (grands, parents, parents ...) vis-à-vis des enfants mais trouvent leurs limites (mobilité, familles recomposées et dispersées .....)
- Richesse et développement du monde associatif par l'engagement des citoyens (3 acteurs = salariés, bénévoles, accueillies)

Le rôle des associations augmente et s'appuie en très grande partie sur l'engagement bénévole, en complémentarité des acteurs professionnels et avec la participation des usagers qui jouent un rôle majeur dans leur propre projet mais aussi dans l'évolution de l'accompagnement social

MAIS le monde associatif ne doit pas se substituer au rôle de l'état. La charte DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (2014) reconnaît aux associations et valorise

- Rôle opérationnel (contractuel ou caritatif)
- Rôle de solidarité, de lien social, de vie démocratique et d'intégration
- Rôle de veille, de dialogue social et d'interpellation,
- Porteur d'expérimentations
- Contribution au développement économique, social, culturel, citoyen et durable

### *Engagement de l'état et des collectivités*

- Promouvoir l'engagement bénévole civique et social
- Favoriser dans la durée les soutiens publics
- Définir une politique publique
- Respect et valorisation des compétences
- En intégrant : complémentarité entre bénévoles et salariés, formation et qualification, insertion des publics en difficulté, pérennité des emplois

Le monde associatif, avec toutes ces composantes a donc à la fois une réelle reconnaissance et une contribution dans la société,

- Qui lui confère des devoirs vis-à-vis des citoyens (accueillies, salariés, bénévoles), de l'état et au sens large de la vie démocratique et du développement de la cohésion sociale ...
- Mais qui lui donne aussi des droits d'interpellation, de plaidoyers de revendications de moyens

Depuis 2-3 ans, on assiste à un tournant dans les engagements bénévoles et le tissu associatif, avec l'arrivée importante de migrants et l'engagement de nombreux citoyens dans des collectifs ou des associations qui se créent dans un élan de solidarité et d'envie d'agir pour l'accueil et l'accompagnement des migrants. Hors des associations traditionnelles (bien que travaillant assez étroitement avec elles) les bénévoles de ces collectifs et les salariés des associations qui hébergent les migrants ou qui opèrent une délégation de service public vis-à-vis des demandeurs d'asiles ou réfugiés ... doivent établir de nouvelles façons de communiquer, de coopérer.

### *Quelques caractéristiques des acteurs*

#### *Bénévoles - Etymologie*

- Animé de dispositions favorables
- Ceux qui veulent du bien à l'autre
- Volontaire, qui fait quelque chose sans y être tenu, et parce qu'il le veut bien

#### *Bénévoles – apports et motivations*

- Expérience de vie (Age, parcours, expérience, compétences, personnalités et motivations diverses ... mais ne sont PAS des spécialistes
- Sur la base du volontariat, de valeurs personnelles. Un temps choisi
- Pour être utile et être reconnu
- Agit dans le contexte d'une Charte, en collaboration avec des salariés.
- Exerce des rôles opérationnels et/ou de gouvernance

#### *Salariés*

- Formation et expérience professionnelles, personnalité
- Agit dans le cadre d'une mission, d'un cadre contractuel, vis-à-vis du public, et vis-à-vis de la structure
- Par rapport à des valeurs, une démarche personnelle ET de parcours professionnel.
- Un temps contraint

#### *Les personnes accueillies*

- Usagers, bénéficiaires, situation de précarité de toutes formes
- Expression des besoins, expérience
- Une part de réciprocité
- Construction de projet, développement personnel
- Les migrants, de par leur parcours de demandeurs d'asile, de réfugiés, de déboutés ...représentent une population spécifique (droits minorés, sans droits ...) pour laquelle bénévoles et salariés doivent assurer un accompagnement particulier.

#### *La structure (associative ...) – les bénévoles dirigeants.*

- Elle définit son objet, ses statuts, son projet associatif
- Elle définit des missions, des rôles, de la gouvernance
- Elle gère des ressources humaines, des moyens, des contrats internes et externes
- Elle favorise et encourage la complémentarité des bénévoles, des salariés et aussi des personnes « accueillies »
- Elle assure des formations, et de l'accompagnement pour les salariés et les bénévoles et valorise les acquis
- Elle assure communication, expression politique et partenariat avec son écosystème
- Elle suit l'évolution des besoins et adapte les offres

Comme évoqué plus haut, l'accroissement des acteurs et les structures nouvelles et assez dispersées (collectifs, associations locales ...) dans l'accompagnement des migrants fait émerger de nouveaux besoins de communiquer, d'échanger, de créer des lieux et des passerelles qui permettent aux différents intervenants dans l'accompagnement des migrants de tenter d'avoir une approche mieux coordonnée et globale.

### ***Enjeux et facteurs de succès de la complémentarité***

#### *Enjeux*

- Assurer la mission, la mise en œuvre du projet associatif (pour usagers, bénévoles, salariés, et vis-à-vis de la société)
- Assurer la pérennité de l'action (recrutement, ressource, efficacité opérationnelle ...)
- Assurer la gestion et l'adaptation des moyens en particulier les ressources humaines (recrutement, motivation, formation, dialogue)
- Accepter et gérer les différences (statut, disponibilité, expérience)
- Porter la parole et le positionnement politique vis-à-vis des institutions et pouvoirs publics
- Enrichir les solutions et outils de l'accompagnement social grâce à la veille et à l'expérimentation
- Prendre en compte la fragmentation des acteurs et les nouvelles structures (collectifs, associations locales ...) pour un accompagnement global.

#### *Facteurs de succès*

Pas des recettes magiques, mais des pistes à évaluer par rapport à nos pratiques habituelles. Y consacrons-nous assez de temps dans le quotidien de nos associations ?

- Prendre en compte l'histoire et la diversité des acteurs = richesse ;  $1+1 > 2$
- Comprendre les motivations et valoriser / optimiser les compétences, les disponibilités
- Favoriser le dialogue, l'écoute, le partage
- Former, développer les personnes (en interne et externe)
- Clarté des missions, des rôles, des limites respectifs

#### *Opérationnel, institutionnel*

- Évaluer et adapter les pratiques, les résultats / projet et aux engagements
- Rechercher et intégrer des personnes et des compétences (accueil et parcours du bénévole)
- Mettre en œuvre des actions de reconnaissance de chacun, valoriser les personnes et les équipes...
- Innover grâce aux constats et aux initiatives venant des différents acteurs et à l'évolution des besoins...
- Faire jouer les réseaux, mettre en relation, échanger les carnets d'adresse, créer des relais d'information entre les différents acteurs.

### ***Conclusion***

Pas forcément simple tous les jours mais il y a une grande richesse dans la variété et dans la complémentarité. L'écoute, le dialogue sont un des moteurs de la connaissance et la reconnaissance de l'autre. Accepter et valoriser les différences, tout en ayant clarté et acceptation des rôles et des limites respectives.

## ***F. Silvente (Fédération des acteurs de la solidarité)***

Lorsqu'on interroge la salle de ce colloque, on constate la présence d'administrateurs, de salariés, d'administrateurs qui sont salariés dans des associations, des salariés qui sont dans les conseils d'administration d'autres associations,... Il y a donc une porosité dans les statuts et bien souvent une forme de continuum entre bénévolat et salariat. Il y a là une première complémentarité qui se pose sur l'engagement citoyen et militant de beaucoup des présents.

Une deuxième remarque est liée à l'ambiguïté créée par la dénomination du colloque : « Quelle complémentarité entre professionnels et bénévoles dans l'accompagnement social ? » Nous nous sommes en fait centrés sur la question des migrants. Peut-être parce que c'est autour de ces actions que viennent le plus se cristalliser les difficultés de positionnement politique. Et en même temps, au moins dans les groupes de travail, il me semble que l'on a parlé assez technique, connaissance des dispositifs, outils ,... On a parfois moins parlé de la complémentarité entre les uns et les autres qu'un échanges sur les pratiques réciproques qui a permis aussi de tenter d'asseoir les légitimités. Il y a eu parfois aussi de l'indignation mais nous avons finalement peu parlé politique. Et dans les débats, il semble que l'on ait mis d'un côté les professionnels et de l'autre les bénévoles mais nous avons peu parlé des bénévoles des associations dites « très professionnalisées ».

### **Bénévolat et société civile : Interrogation sur le modèle démocratique**

Il est ici question de la société civile c'est-à-dire le lieu où la société s'organise en dehors de l'autorité publique. Elle est beaucoup liée à la conception de l'intérêt général et souvent incarnée par les bénévoles des associations qui sont des personnes s'associant et s'organisant pour se mobiliser autour d'un objet commun. Dans notre secteur cela va être la lutte contre la pauvreté, contre l'exclusion. L'une des spécificités des associations est d'être des lieux d'exercice de la démocratie de proximité. Eviter de parler de militance lorsqu'on se situe dans une association c'est oublier le sens même du mouvement associatif. Ce désengagement est renforcé par l'Etat, les collectivités locales qui ont oublié l'intérêt du milieu associatif. Il faut rappeler que la grande force du secteur associatif est sa capacité à repérer les besoins et à inventer la manière d'y répondre. Mais à travers les échanges, j'ai l'impression que l'on s'est parfois éloigné de cette position politique prévu comme portée par les bénévoles.

Ce modèle que nous défendons comme élément fort de notre démocratie, s'interroge avec une complexification de notre secteur qui impose les aspects gestionnaires au risque de décourager le mouvement bénévole. D'autant plus qu'il y a une évolution des prises de pouvoir. Tout d'abord des corporations sur les associations. C'est un mouvement à la fois historique (à partir du moment où on alloue aux associations des professionnels pour prendre en charge les missions de délégations des politiques publiques) mais aussi à l'échelle de l'histoire de l'association elle-même à partir du moment où elle se dote de professionnels. Puis une prise de pouvoir des gestionnaires sur le travail social encouragé en cela par les collectivités ou l'Etat qui renvoie le secteur associatif à un rôle de prestataire. Cette question de corporation et de liens avec les lieux de pouvoirs peut s'incarner dans son aspect le plus négatif par des tensions entre des professionnels à l'adresse de ceux qui ne sont pas du métier et qui prétendent les gouverner (les bénévoles puis les gestionnaires). Dans l'un des groupes cela s'est posé, même si c'est avec sourire, sur la présomption de manque de compétence ressenti pas les bénévoles et non démentis par les travailleurs sociaux. Cela implique que la gouvernance doit s'intéresser au métier et travailler sur les relations entre gestion, sens de l'action et rappel du projet associatif.

Ce modèle démocratique est aussi remis en cause par la difficulté à trouver des administrateurs et on peut se demander si une association reposant sur les 3 ou 4 personnes du bureau fait-elle encore « société civile » ?

Face ou peut-être en raison de ces interrogations sur le modèle démocratique porté par les associations, on constate également un développement d'autres systèmes d'organisation regroupant des citoyens actifs mais ne souhaitant pas intégrer des institutions. Ils s'orientent ainsi vers des organisations moins institutionnalisées et nous voyons se développer des collectifs qui regroupent, parfois temporairement, des personnes autour d'un sujet qui les anime et sur lequel elles s'investissent. En caricaturant, on assisterait ainsi à une nouvelle répartition des fonctions tribuniennes : aux collectifs et aux associations non ou peu professionnalisées la militance et aux associations professionnalisées la gestion du secteur. Ou tout au moins un clivage qui se marquerait de plus en plus entre associations dites gestionnaires et associations citoyennes avec un risque d'éloignement des projets associatifs. Nous avons quelques exemples dans la construction du secteur des associations militantes qui en se professionnalisant crée des fédérations puis des structures de plaidoyers (ex UTPT), puis ces structures se professionnalisent à leur tour et nécessitent de faire reporter une part de plaidoyer sur d'autres (Exemple AUI).

### **Interrogation sur la gouvernance**

Nous sommes encore beaucoup sur un modèle dominant avec des bénévoles d'association en responsabilité de gouvernance à travers les conseils d'administration et des salariés et personnes accompagnées associées à travers des instances représentatives du personnel ou des Conseils de vie sociale. La participation des personnes que nous logeons, notre volonté qu'ils soient, si elles le souhaitent plus impliquées dans les décisions et les organisations qui les concernent, nécessitent de réviser de fait notre modèle de gouvernance. Nous l'avons fait au niveau de notre fédération mais comment le mettre en œuvre au niveau de nos associations. Nous pouvons faire le constat qu'il n'y a pas ou peu de personnes accompagnées dans le présent colloque. Leur absence est un signe de notre difficulté à les faire participer au débat. Cette participation pourrait passer par leur intégration aux Conseils d'Administration de nos associations. Cela pose la question de la participation des salariés et d'un modèle qui se tournerait ainsi plus vers le modèle coopératif tel les SCIC avec 3 collèges (salariés, bénéficiaires et bénévoles) que le modèle associatif. L'enjeu est ainsi de travailler sur une gouvernance partagée avec des systèmes collaboratifs et moins pyramidaux, une meilleure horizontalité. « La porosité » des statuts peut donc concerner donc les personnes accompagnées qui deviennent des bénévoles et déploient leur expérience de vie au bénéfice de ceux qui vivent des difficultés proches de celles qu'elles ont-elles même vécu.

### **Bénévolat et l'action directe auprès des publics en situation de précarité**

Le travail avec les bénévoles devient un métier en soi et certains organismes se dotent de professionnels dont c'est la mission : le guide FAS des Pays de Loire, dispositif Lasure d'UTPT... Il est frappant de voir dans les ateliers comment les personnes ont fait connaissance et comment chacun construit ses propres outils de compréhension du secteur et qu'il manque du temps de partage sur les interrogations de chacun en dehors de journées comme celle-ci. Quelqu'un a parlé d'une occasion par ce colloque d'établir un lien entre le cœur et l'éthique et quelques pistes de suite ont été dégagées :

- Réfléchir sur des échanges réciproques mais aussi sur des concurrences avec des doublons d'intervention qui pose à nouveau la question de la place de la personne accompagnée la mieux placée pour faire le lien entre les intervenants,

- Organiser des formations des bénévoles, sur l'analyse de la pratique,...
- S'appuyer sur des « personnes hybrides » : professionnels dans une association, bénévoles dans une autre et peut être même accompagnées par une troisième qui pourrait être des traducteurs, des passerelles entre les différentes parties prenantes.
- Renforcer les lieux plateformes (ADA,...)
- Favoriser les échanges entre bénévoles des associations professionnelles et les bénévoles des collectifs,...
- Ouvrir les associations professionnelles comme des lieux plateforme en fonction de leur spécificité de compétence. Nous avons eu l'exemple des limites d'intervention présentées par l'association intervenant sur le Vercors à la fois sur les démarches à conduire mais aussi entre accompagnement bénévole et assistantat. Il y a là des nécessités de collaboration.

Mais ces actions et outils doivent pouvoir s'associer à l'action militante. L'action des bénévoles comme il l'a été dit ce matin, viennent compenser des failles dans la prise en compte par l'Etat, « les trous dans les dispositifs » ou encore là où les « institutionnalisés » ne peuvent ou ne veulent aller : exemple du col de l'Echelle, exemple de l'accueil de migrants. L'enjeu est alors de voir comment l'institutionnel (les associations d'hébergement, d'accès aux droits) peuvent venir en relais ou en soutien de ces réseaux organisés mais moins formalisés ou en apportant leur connaissance et expérience (sur l'accueil chez soi, les limites, la garantie des conditions d'accueil,...).

## **Conclusion**

Tout d'abord cela fait du bien de vous entendre, de voir qu'il y a une société civile qui se mobilise et que, contrairement à ce que semble penser Monsieur Collomb, la France ne se limite pas à ceux pour qui pense l'étranger comme un danger et non pas comme un bénéfice pour le Pays d'un point de vue du modèle social mais aussi en terme économique. Cette dynamique engagée ici pourrait se mettre dans une perspective d'éducation populaire. Il s'agit de permettre à tous, surtout aux plus éloignés des responsabilités, d'exercer leur citoyenneté. Il convient dans cet esprit de renforcer la dimension politique, civique et citoyenne de l'action des associations pour réduire les inégalités, lutter contre l'exclusion et changer si possible les politiques sociales mises en œuvre. Une des pistes ne serait-elle pas la création d'une plus forte alliance citoyenne entre bénévoles, professionnels et personnes accompagnées (notion d'entrisme sociétal). Exemple : apéro débat organisée par Roms action. Il s'agirait de faire ensemble, de changer les représentations, mieux faire respecter le droit et les réglementations, s'inscrire dans la cité pour lutter contre la stigmatisation.

Il est question de rebattre les cartes des positions de chacun. Des bénéficiaires peuvent être bénévoles, peuvent être salariés (travail pair), peuvent être formateurs (collectif SOIF), des bénévoles sont par ailleurs salariés sur des institutions parfois proches. Des salariés peuvent se mobiliser sur des actions militantes et bénévoles,.... Il y a des fonctionnements hybrides sur lesquels il faut sûrement se poser pour mieux lutter contre l'exclusion et la pauvreté.

Pour conclure, si nous parlons ici de liens entre bénévoles et professionnels au sein des associations, il faut d'une part nécessairement revoir la place des personnes que nous accompagnons dans la conduite des projets qui les concernent en premier lieu et d'autre part revenir sans cesse à ce qui nous uni, c'est-à-dire le projet associatif, c'est-à-dire le projet politique.



## **BONNE** L'accompagnement social au centre d'un colloque

“Quelle complémentarité entre professionnels et bénévoles dans l'accompagnement social”, tel était le thème du colloque organisé, vendredi, à la Maison des associations, par les Associations unies Isère-Alerte. Bénévoles, professionnels, membres de collectifs ou de structures associatives, l'événement a attiré 120 participants. Il s'est articulé autour de conférences, de témoignages et d'ateliers. Son objectif est, entre autres, de partager les expériences entre bénévoles et professionnels, de manière à identifier les complémentarités et arriver à un accompagnement plus centré sur la personne.

*Dauphiné libéré 27 janvier 2018*